



Publié le : 20/11/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h03

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°10), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°10), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°10), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°10), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°10), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°10), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°10), Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°11), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO, Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagny : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Gennes : M. Jean-Michel LHOMMEE (suppléant), Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°4), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°4), Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°10), Nancray : M. Vincent FIETIER (à compter de la question n°4), Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Pirey : M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey : M. Frank LAIDIE, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER, Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Beure : M. Philippe CHANEY, Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE, Champoux : M. Romain VIENET, Chaucenne : M. Alain ROSET, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Mamirolle : M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY, Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Saône : M. Benoît VUILLEMIN, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Vaire : Mme Valérie MAILLARD, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER à Mme Françoise PRESSE, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°11), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°10 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Chaucenne :** M. Alain ROSET à Mme Agnès BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2025/2025.00343

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Gilles ORY secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 25 septembre 2025.

Les délibérations, les comptes-rendus succincts et les procès-verbaux des séances de Conseil peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique Grand Besançon / La Communauté Urbaine / L'institution / Le Conseil et ses délibérations communautaires).

Les procès-verbaux des séances des Conseils font l'objet d'un envoi électronique via une plateforme sécurisée aux conseillers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilles ORY
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, , Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, , Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF, **Bonnay** : M. Gilles ORY, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chaleze** : M. René BLAISON, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD, **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN, **Francois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT, **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray** : M. Vincent FIETIER, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, , **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5) , **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS **Besançon** : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY, **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux** : M. Romain VIENET, **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes** : M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND, **Larnod** : M. Hugues TRUDET, **Mamirolle** : M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraïse** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLIOLLO, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de vous installer et puis rappeler combien nous sommes heureux de recevoir Madame BALDI, directrice générale du CROUS Bourgogne Franche-Comté.

PREAMBULE

Présentation du CROUS par Murielle BALDI, directrice générale du CROUS BFC

Mme LA PRÉSIDENTE.- Simplement je tiens à le dire, il est vrai qu'au cours de ce mandat, nous avons pris l'habitude de recevoir des invités, régulièrement, des partenaires de notre territoire, parce qu'il nous semblait important que vous puissiez, les uns les autres, acteurs de la vitalité de ce territoire, être présents, avoir l'occasion d'exposer à l'ensemble des élus du Grand Besançon le travail que vous menez et la façon dont vous êtes actifs, mais surtout aussi les trajectoires sur lesquelles vous êtes, et bien sûr l'importance que vous mettez pour vous à la vie étudiante et pour nous, c'est fondamental. Donc, je vous propose de donner la parole à Madame BALDI, dès à présent, pour que nous puissions ensuite continuer le travail de l'Assemblée.

Sur ce mandat, vous serez la dernière invitée. Vous clôturez la saison parce qu'effectivement après on va rentrer dans une période un peu plus confidentielle, on va le dire comme ça, et ce sera pour nous important. Mais en tout cas, c'est symbolique. Merci à vous.

Mme BALDI.- Alors, bien sûr, je tiens à vous remercier pour l'invitation qui m'est faite et je l'apprécie au plus haut point de venir vous exposer ce qu'est le CROUS.

On vous a préparé une petite présentation qui vous donnera une idée, mais n'hésitez pas, bien sûr, à la fin, à me poser des questions si j'avais été trop vite sur tel ou tel passage.

(Diffusion d'une présentation)

Il y a beaucoup de choses écrites, je ne suivrai peut-être pas forcément ligne par ligne, mais vous pouvez le lire.

Donc, le CROUS fait partie d'un réseau national qu'on appelle le réseau des œuvres. C'est un réseau qui a été créé en 1955, et nous avons fêté cette année nos 70 ans. Mais c'est pour vous dire que le CROUS de Bourgogne Franche-Comté est un opérateur de l'État pour la vie étudiante. Nous sommes un établissement public, administratif, et notre mission est de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants. Nous intervenons dans ce cadre-là.

Le CROUS Bourgogne Franche-Comté est né de la fusion de deux CROUS, le CROUS de Besançon et le CROUS de Dijon en 2019 et ça faisait suite à la création de la Région Bourgogne Franche-Comté. Notre siège est basé à Besançon, avenue de l'Observatoire. Mais évidemment, nous sommes assis sur plusieurs sites puisque la Bourgogne Franche-Comté, c'est huit départements, c'est beaucoup de territoires universitaires. On a 14 bassins universitaires, et on essaye par divers moyens – mais je vous en parlerai après – d'être présent d'une façon ou d'une autre.

De manière principale, nous sommes sur 4 sites : Dijon, Besançon, le Nord Franche-Comté avec Belfort-Montbéliard-Sevenans et Le Creusot.

Nous avons aussi un relais – et c'est ce que je voulais introduire – à Nevers. À Nevers, nous n'avons pas de structures de restauration ni de logement. Nous agréons des structures, mais nous sommes présents puisque nous avons un personnel du CROUS présent pour de la vie étudiante et Nevers Agglomération nous met à disposition un autre personnel ; avec deux personnels, on arrive à faire des choses très intéressantes.

Nous avons deux résidences à Auxerre.

Notre vocation est d'accompagner tous les étudiants, pas seulement les étudiants boursiers. Pour le logement, c'est prioritairement les boursiers, mais pour le reste, que ce soit la restauration (et on va le voir, là), notre ADN, c'est la restauration, l'hébergement, l'accompagnement social et la vie étudiante. Il faut bien savoir que concernant l'hébergement, nous nous ouvrons principalement aux étudiants en situation précaire ou en situation difficile (les boursiers). Mais pour le reste, nous sommes ouverts à tous les étudiants. Et ça, c'est quelque chose qui est souvent ignoré de la plupart des personnes, et particulièrement des étudiants.

Donc, sur l'ensemble du territoire qui est la région, nous avons 85 000 étudiants, répartis au sein de 212 établissements ; vous voyez l'amplitude que nous avons. 85 000 étudiants en BFC, ça nous fait 24 350 boursiers ; 24 350 boursiers, c'est un peu moins de 29 %. C'est un taux qui est un tiers, c'est un taux national. La région ne se distingue pas par un taux plus bas ou plus élevé, c'est vraiment une moyenne nationale.

Alors là, vous avez quelques chiffres : nous avons 6 500 logements répartis sur 21 résidences. Et nous servons 2 millions de repas par an. Les repas, pour mémoire, nous les servons à un tarif social 1 € pour les boursiers et les étudiants en situation précaire, et 3,30 € pour les non-boursiers.

Nous avons 35 structures de restauration, et nous avons reçu 2 222 étudiants en entretien social en 2024-2025. Sur l'ensemble de la région, nous avons huit postes d'assistants sociales, donc, vous voyez que ça fait beaucoup. Beaucoup d'étudiants reçus, mais pas forcément beaucoup de postes. Je tiens à préciser ; et nous avons accompagné des étudiants dans la recherche d'emploi.

Sur la gouvernance territoriale, je vais vous parler deux minutes du Schéma Territorial de la Vie Étudiante (STVE). Ce schéma est coanimé, co-porté par le CROUS, le Rectorat de région académique, la Région, les collectivités, et les deux EPE (l'Université Marie et Louis Pasteur, et l'Université Bourgogne Europe).

Qu'est-ce que ce schéma ? Ce schéma est issu d'une concertation étudiante qui a eu lieu en 2022. Ce schéma était une obligation nationale qui avait été faite, et le recteur de l'époque avait donné l'animation de ce schéma au CROUS et à la COMUE à l'époque. Maintenant, la COMUE n'étant plus en action, n'étant plus en activité, ce sont les deux EPE qui nous ont rejoints. Ce schéma vient s'ajouter à beaucoup de schémas, vous allez me dire. Effectivement, nous avons des schémas locaux, vous connaissez les schémas locaux des collectivités, nous avons les schémas directeurs des établissements et nous avons le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) – le schéma de la Région. Ce schéma, en fait, est à la croisée de tous ces schémas. Ce n'est pas un de plus, c'est un qui va faire que toutes ces stratégies vont aller dans le même sens.

Alors, comment ? Par l'organisation de comités de sites. Ces comités de sites, c'est un peu le bras armé de ce Schéma Territorial de la Vie Étudiante. Dans ces comités de sites sont représentés les établissements, les collectivités territoriales, la Région, l'ensemble des partenaires et, en fait, dans ces comités de sites, nous allons prendre les plans d'actions qui ont été territorialisés, c'est-à-dire que le plan d'action de Nevers n'est pas celui de Besançon, n'est pas celui du Nord Franche-Comté, etc. Chaque plan d'action territorialisé a été fait avec les besoins exprimés par les étudiants. Donc, ce sont des besoins locaux. Et à chaque comité de site – nous en avons cinq, plus certains à venir comme Vesoul et d'autres que nous n'animons pas, mais auxquels nous participons, qui sont Dôle et Chalon – nous allons prendre ces plans d'action et nous allons les travailler, les travailler à plusieurs. C'est vraiment un plan de partenaires pour travailler à ces conditions de vie étudiante. Donc, vous voyez que, quand on fait ça, on ne peut pas être orthogonal, c'est-à-dire que quand on est dans une salle et qu'on se demande qui prend cette action-là, il faut que tous les schémas que j'ai cités tout à l'heure aillent dans le même sens. Et ça, c'est la force de la Bourgogne Franche-Comté.

Le CROUS Bourgogne Franche-Comté est depuis fin 2024 pour l'un, et début 2025 pour l'autre, membre associé aux deux EPE qui se sont formés (Établissements Publics Expérimentaux) : l'Université Marie et Louis Pasteur et l'Université Bourgogne Europe. Nous avons aussi, effectivement, des instances partagées avec Grand Besançon Métropole, que vous voyez, le Schéma Territorial de la Vie Étudiante que je vous ai exposé à l'instant, Synergie Campus, qui nous permet de travailler sur des projets et je crois, si je ne me trompe pas, que c'était à l'initiative de GBM et de l'Université Marie et Louis Pasteur.

Nous faisons aussi des revues de projets sur chaque territoire concernant notre patrimoine. Par exemple, la semaine prochaine, nous en avons un à Vesoul, mais nous en ferons un à Besançon, sur tous nos territoires pour expliquer effectivement à nos partenaires financiers où nous en sommes de nos opérations patrimoniales dont je vous parlerai tout à l'heure.

Et enfin, le CROUS est membre de l'OTLE (Observatoire Territorial du Logement des Étudiants).

La rentrée 2025-2026, en hébergement.

Vous vous rappelez, on a à peu près 6 500 logements. Sur ces 6 500 logements, nous avons des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur pour l'accueil des étudiants internationaux. Pour vous donner un ordre d'idée, ça représente un peu plus de 1 300 logements, vous voyez que ce n'est pas neutre. L'accueil des étudiants internationaux est important sur le parc que nous possédons.

Nous renouvelons des étudiants, c'est-à-dire que les étudiants sont admis pour une année et qu'ils peuvent, à la fin de leur année, demander un renouvellement s'ils n'ont bien sûr pas de dettes, ou pas créé de souci particulier, nous les renouvelons. Ça représente 2 550 étudiants qui ont demandé, à cette rentrée, leur renouvellement. Donc, on a tendance à s'en réjouir. On se dit qu'ils sont heureux des conditions de vie que nous leur offrons. Sinon, on aurait moins de personnes.

Et si on fait la soustraction, on part de 1 500, on enlève 1 300, on enlève 2 500, ça veut dire que le reste est attribué à de nouveaux étudiants par une phase qu'on appelle de logement principal, qui a lieu en juillet, c'est mixé, on suit le même parcours, les mêmes dates que pour Parcoursup. C'est vraiment en parallèle, pour permettre aux étudiants de faire en même temps leurs vœux de formation, et en même temps leurs vœux de logement. Donc, nous avons eu plus de 26 000 vœux déposés par près de 5 700 étudiants (les étudiants peuvent faire plusieurs vœux) et plus d'un étudiant boursier sur deux a reçu une proposition de logement lors de la phase principale, y compris des boursiers échelon 0 bis ou 1. Ce qui veut dire que nous avons sept échelons de bourse. Les bourses les plus hautes, les étudiants qui sont les plus en difficulté, c'est ce qu'on appelle l'échelon 7. Ceux qui le sont le moins sont 0 bis ou 1. Mais ce sont des échelons importants, ça veut dire qu'avec un échelon 0 bis vous ne payez pas vos frais d'inscription et vous avez accès aux repas à 1 €.

La conclusion de ce tour cette année, c'est que tous les échelons de bourses ont pu recevoir des propositions de logements ; c'est global sur la région. Si on descend dans le détail, en fonction des territoires, on a pu aller plus ou moins loin. C'est-à-dire que tous les hauts échelons, les étudiants les plus en précarité ont tous été hébergés, toute demande a été honorée. Après, sur les bas échelons et un peu au-delà, ça dépend des territoires. Sur Besançon, nous avons pu prendre beaucoup d'étudiants

à 0 bis, on a pu descendre assez bas ; sur Dijon, un peu moins ; et sur le Nord Franche-Comté, encore plus puisqu'il n'y a pas de tension du tout, on peut même dépasser les boursiers pour recevoir d'autres étudiants.

Là, vous avez effectivement en croquis ce que je viens de vous expliquer. Vous voyez, vous avez pour chaque site où nous avons pu aller, par échelon : si on prend Besançon, par exemple, vous voyez que Besançon est en gris, vous pouvez retrouver tous les échelons et les personnes que nous avons admis en pourcentage.

Donc jusqu'à cette rentrée, à part sur le Nord Franche-Comté, seuls les étudiants qui ont constitué un dossier social étudiant (dossier commun à la bourse et au logement) ont pu avoir un logement, sauf sur le Nord Franche-Comté.

La typologie des choix, ce que veulent les jeunes pour l'instant, ce sont des T1 – je vais vous l'expliquer tout à l'heure. C'est pour ça que sur les rénovations que nous commençons à conduire, pas sur celles qui se terminent, mais sur les prochaines, nous transformons les chambres en studio.

Pour vous donner un ordre d'idée, si on prend le produit chambre et le produit studio, nous avons 60 % de plus de demandes sur un studio que sur une chambre.

La restauration.

La restauration, nous avons 35 structures de restauration. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est aussi bien les restaurants universitaires, les cafétérias que des *food trucks*. À cette rentrée, nous n'avons pas d'ouverture, elle demeure inchangée. Par contre, ce que nous allons avoir à cette rentrée, c'est un agrément supplémentaire sur Vesoul. Ça veut dire que sur Vesoul, les 200 étudiants de la Croix-Rouge Compétence qui sont les étudiants IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), vont pouvoir bénéficier des tarifs sociaux du CROUS à midi et le soir, puisque le lycée Belin est ouvert le soir.

Investissement sur nos structures de restauration.

Il est important de vous dire que l'argent que l'on met sur ces structures. Le CROUS Bourgogne Franche-Comté a pu bénéficier cette année d'un financement exceptionnel – c'est vraiment exceptionnel, ça fait des années que l'on n'avait pas vu ça – de 942 122 € pour des travaux urgents. Notre devoir était de les dépenser sur l'année, ce qui est chose faite. Il y a 4 sites qui ont été servis : Dijon, Besançon, Nord Franche-Comté, pour Besançon, c'est le restaurant Mégevand et le restaurant Canot.

À Mégevand, on a refait toute la plonge et on l'a faite, et je remercie mes équipes parce que tout a été fait avant que nous ne recevions le Congrès, la FIPF (Fédération internationale des professeurs de français) dont je vous parlerai tout à l'heure parce que la plonge de salle était vraiment, vraiment mal en point et on craignait de tomber en panne pendant le congrès, et ça a été un peu chaud, mais on l'a fait.

Au restaurant Canot, c'est la zone de préparation froide qui a été revue. Ces deux opérations représentent un investissement de 220 000 €.

Alors, je vais descendre un peu plus sur Besançon, en vous disant qu'à Besançon sur les 85 000 étudiants dont je vous parlais tout à l'heure, il y en a 25 000 qui sont étudiants à Besançon et qu'il y a 7 134 boursiers, ça fait un pourcentage de 28,5 %. Donc, vous voyez, on est tout à fait dans la moyenne régionale. On est un peu en dessous de la moyenne régionale, mais très, très peu. Donc, pas de particularité sur ce plan-là.

La présence du CROUS.

Elle est sur les trois Campus : Bouloie, Hauts du Chazal et centre-ville. Alors, elle présente comment ? Sur l'hébergement avec 2 346 logements sur le Campus de la Bouloie et le centre-ville ; la majorité des hébergements se trouve sur le campus de la Bouloie à la résidence Colette.

Et la restauration. La restauration : 15 structures, 5 RU et 9 cafet'. 5 RU (2 en centre-ville, 1 aux Hauts du Chazal et 2 à la Bouloie).

Sur les cafétérias, il y en a 9 : 4 en centre-ville, 1 Hauts du Chazal et 4 sur le Campus de la Bouloie. Vous voyez que les structures sont vraiment bien zonées par rapport à la présence des étudiants.

Je passe à l'accompagnement social.

Je vous disais tout à l'heure huit assistants sociaux en Bourgogne Franche-Comté, dont deux assistants sociaux à Besançon. Pour l'instant, on a un petit souci à Besançon parce qu'on a un poste qui n'est pas couvert depuis un moment et que nous avons beaucoup de mal à recruter. Si vous avez une assistante sociale, je suis preneuse, je passe le message. Donc, ces assistants sociaux reçoivent, effectivement, les étudiants qui doivent prendre rendez-vous. On met des rendez-vous tous les 15 jours. C'est lissant. Mais il faut savoir que pour toute urgence, l'étudiant va être reçu dans les 24 heures. Qu'est-ce qu'une urgence ? C'est « Je ne peux pas manger », « je n'ai pas de logement », donc urgence, et il est reçu immédiatement.

Vous avez le tableau que je vais peu commenter, mais effectivement, avec les rendez-vous qui ont été tenus avec un comparatif entre 24 et 25.

Alors, quelque chose d'intéressant parce que ça enlève quelquefois des idées reçues. Voilà les questions qui reviennent auprès des assistants sociaux. Donc, vous voyez que le maximum de questions porte sur l'administration et la vie quotidienne. On aurait tendance à dire que c'est le logement, et non, ce n'est pas le logement, c'est vraiment l'administration et la vie quotidienne.

Alors, l'administration c'est quoi ? C'est aider à remplir des dossiers, aider à remplir des documents. Et la vie quotidienne, et ça va être « je n'arrive pas à faire face à mes frais » et ils viennent chercher une aide ponctuelle qui sera bien sûr soumise à évaluation sociale, mais c'est la majorité de nos demandes. La majorité de nos demandes, selon nos assistants sociaux, c'est septembre, octobre, ça va être beaucoup nos boursiers, les DSE (Dossier Social Étudiant) qui viennent pour remplir notamment des documents, une aide à l'administration ; et après nous allons avoir beaucoup d'étudiants internationaux qui ne viennent pas dans le contexte de conventions avec les établissements d'enseignement supérieur, mais qui sont ce qu'on appelle des *Free Movers*, des étudiants internationaux qui viennent en dehors de tout contexte, de toute convention, qui viennent par leurs propres moyens. Et c'est vraiment eux après qui manifestent le plus de difficultés.

L'accompagnement social, toujours, avec le soutien à la santé mentale. Nous avons plusieurs dispositifs : un dispositif Apsytude qui est local, enfin, en tout cas qui est pris en charge par le CROUS Bourgogne Franche-Comté. Ce sont des psychologues qui vont être soit présents, soit en distanciel, mais c'est vraiment une association que nous mettons à disposition des étudiants.

Nous avons aussi un dispositif national d'écoute. Ce sont aussi des psys, mais là ça va se faire totalement en distanciel et par téléphone, il y a le numéro qui est inscrit là. L'avantage de ce dispositif-là, c'est qu'à tout moment un étudiant, qui n'est pas bien, peut les saisir.

Le zoom sur Apsytude. C'est totalement gratuit pour les étudiants, ce sont des présences physiques avec rendez-vous ou sans rendez-vous et vous voyez qu'on les positionne à la résidence Colette, principalement au bâtiment Stendhal et puis à l'ENSMM rue de l'Épitaphe. Voilà sur les campus.

La vie étudiante.

Un bâtiment emblématique, c'est le (Li)VE. Le (Li)VE : ouverture en 2023 avec la participation de Grand Besançon Métropole ; c'est un bâtiment qui existe grâce à un partenariat, sinon il n'aurait pas vu le jour. C'était avant le bâtiment des services centraux du CROUS. Les services centraux du CROUS étaient là. Ce bâtiment a été récupéré. Dans ce bâtiment, vous allez trouver plusieurs espaces. Il y a un espace pour les étudiants, c'est-à-dire que vous êtes étudiant, vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, vous avez une carte d'étudiant, vous pouvez accéder librement à ce bâtiment entre 8 heures et 22 heures ; il n'y a pas de contrôle, ce n'est pas fermé, vous rentrez avec votre carte et vous pouvez utiliser les lieux. Il y a des lieux cosy, des fauteuils où vous pouvez vous installer.

Il y a aussi des ateliers, c'est-à-dire qu'il y a des salles et le CROUS organise des ateliers, ce qu'on appelle *Do It Yourself (DIY)*, des ateliers, où on va leur apprendre des choses, ce qui permet aux étudiants de se croiser, et notamment les étudiants qui sont dans nos résidences, mais ce n'est pas ouvert qu'à nos étudiants dans les résidences, c'est ouvert à tout étudiant, ce qui permet de faire du lien social autour d'une activité. Il y a des animateurs qui sont là pour entraîner ça.

Nous avons aussi le parvis. Alors, ce n'est pas à l'intérieur, c'est à l'extérieur. Mais ce parvis, c'est un peu la place du village, c'est-à-dire que c'est ici qu'on va faire un certain nombre d'événements et notamment le marché de Noël solidaire. Il est vrai que ça approche et c'est un moment vraiment que les étudiants apprécient, notamment les étudiants internationaux qui n'ont pas la chance de rentrer, et ça fait un moment de convivialité intéressant.

Je continue sur la vie étudiante sans vous assommer de chiffres. Les animations vie de campus, c'est 344 animations et on a accueilli plus de 10 000 étudiants. Vous voyez que ce n'est pas neutre du tout.

Nous avons aussi des lieux culturels, nous en avons beaucoup. On est le premier CROUS de France en nombre de lieux culturels que nous animons : il y a le Théâtre de la Bouloie, le Café International (Théâtre de la Bouloie qui est sur le Campus et le Café International, qui est à Canot).

Nous avons une salle dédiée pour les événements portés par les associations. C'est la salle Jenny d'Héricourt et un espace sportif, toujours l'espace Jenny d'Héricourt, vous avez des terrains de sport où les étudiants vont pouvoir aller se dépenser. Ça fait partie aussi de la prévention contre des problèmes de santé mentale. Et puis on leur met à disposition des tables, des chaises, qu'ils peuvent mettre à leur goût, déplacer, etc.

Et nous avons aussi un dispositif inclusion, égalité et lutte contre les discriminations avec des actions tout au long de l'année, dont une journée des Fiertés.

Alors, les dernières actualités. J'ai commencé à en parler tout à l'heure, il y a eu un partenariat avec le Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qu'on a aidé à recevoir en hébergement et en restauration. Pendant l'été, on fait des animations sportives en lien avec la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) et ce n'est pas neutre puisque nos résidences sont ouvertes tout le temps, y compris l'été, et nous avons des étudiants qui restent l'été. Donc, on essaye, pour eux, de faire des animations pour que l'été se passe au mieux.

Nous avons aussi organisé, le 12 septembre, le jury national BD. Alors qu'est-ce que c'est ? Dans le réseau des œuvres, vous avez des concours, ce qu'on appelle des concours étudiants qui portent sur cette activité artistique. Et il y a des CROUS qui sont chargés d'accueillir et d'organiser le jury national et BFC est chargé du jury national pour la bande dessinée. C'est très important parce que nous recevons des membres du jury d'Angoulême, ça a une dimension le salon SoBD à Paris. Pour les étudiants, c'est très important parce qu'ils vont avoir des gens spécialistes de la bande dessinée, qui vont venir pour juger de leurs œuvres et, à la fin, les lauréats vont avoir des lieux d'exposition, vont avoir une petite dotation financière, mais avoir des lieux d'exposition et quelquefois – et nous avons eu le plaisir d'accueillir une ancienne lauréate –, ça lance un peu leur vie professionnelle... enfin un peu même complètement, ça a complètement lancé sa vie professionnelle. Ce n'est pas neutre. Et puis nous avons aussi un partenariat avec Livres dans la Boucle pour les repas, et on en profite pour exposer nos lauréats de jury.

Dernière innovation cette année, c'est un espace Zen qu'on a ouvert au bâtiment Stendhal sur la résidence Colette sur le campus de la Bouloie, c'est un lieu cocon pour les étudiants qui en ressentent le besoin, toujours dans le cadre du bien-être et de l'accompagnement à la santé mentale. C'est un lieu où ils peuvent venir, ils peuvent réserver, on ne leur pose pas de questions, ils viennent s'installer. Alors là, il y a une photo, mais en fait il y a plusieurs ambiances. Ils peuvent se mettre dans l'ambiance où ils veulent, et ils restent le temps qu'ils veulent.

Un petit focus – je suis presque à la fin –, vous êtes très, très, sages. Merci.

Sur les Hauts du Chazal, nous avons à Besançon un transfert d'étudiants et nous avons l'arrivée sur les Hauts du Chazal avec l'ouverture de nouveaux bâtiments, l'arrivée d'étudiants supplémentaires. Il

est vrai que le restaurant arrive un peu en limite de capacité, et ce d'autant plus que la pause méridienne est un peu la même pour tous les étudiants. C'est-à-dire que beaucoup d'étudiants, enfin presque tous les étudiants, sortent sur trois quarts d'heure environ et viennent au restaurant et c'est la cohue. Il y a certainement un travail à conduire avec les établissements d'enseignement supérieur pour essayer de faire en sorte que les fins de cours soient un peu plus étagées, ce qui permettrait aux étudiants d'être plus confortables, et nous, de les accueillir encore plus.

Donc pour l'instant, comme on n'en est pas encore là, on va placer un *food truck* sur le site. Ça ne va pas être une réponse miraculeuse, je ne vous le cache pas, mais, en tout cas, ça va aider à des étudiants de pouvoir accéder à l'offre CROUS. Pour l'instant, il n'est pas encore mis en place puisque nous avons besoin de conventions qui sont en cours (une convention de gestion avec GBM puisqu'on va occuper le domaine public et il faut qu'on soit bien sûr dans les règles), et une autre convention avec l'UMLP (Université Marie et Louis Pasteur) parce que simplement on va aller se brancher chez eux.

Illustration de perspective concernant le bâtiment, je vous en parlais tout à l'heure. À cette rentrée, nous avons déjà ouvert le bâtiment Rousseau qui a ouvert. C'est un bâtiment dans lequel nous avons maintenu les chambres à l'intérieur, un petit peu moins que ce qu'il y avait avant, puisque nous avons 166 chambres et on descend à 148 et je vais vous expliquer pourquoi.

Ce bâtiment était typiquement un bâtiment des années 70 qui n'avait pas été revu. Et pour ceux qui ont connu les résidences universitaires de ce type, c'était des couloirs tout noirs avec une enfilade de chambres et ce n'était pas très agréable parce que c'est des couloirs immenses, sinistres. On a fait un gros travail. On a pris ces couloirs, au milieu, on a supprimé des chambres pour faire des puits de lumière naturelle. En fait, ces couloirs ne sont plus ni noirs ni sinistres. D'abord ils sont pleins de couleurs et, effectivement, au milieu, ils sont éclairés par de la lumière naturelle.

Nous avons aussi repris dans ce bâtiment tous les sous-sols pour offrir, par exemple, des services tels une laverie, un local à vélo où ils peuvent garer leur vélo, etc. Donc, on a vraiment un travail pour essayer d'améliorer, ce que je disais, le confort de vie de nos étudiants. Donc, Rousseau est ouvert.

Donc maintenant, on est dans les études pour Gérôme. Gérôme, nous allons passer à une structure studio avec toutes les explications que je vous ai données avant. Et c'est un peu la même chose. Aujourd'hui, on a des chambres, on va tout transformer. On passera de 174 chambres confort pour avoir 80 studios équipés.

Sur ce bâtiment, des espaces collectifs modernisés, bien entendu, avec des espaces de travail en commun à chaque étage, des laveries, et on va essayer de travailler aussi sur l'aménagement paysager autour du bâtiment, parce qu'il y a le bâtiment, mais il y a l'extérieur qui est important aussi. Il faut que les étudiants se sentent en sécurité, qu'ils se sentent accueillis. Donc, on va au-delà du bâtiment. Et bien sûr deux ascenseurs. Pour l'instant, il faut savoir qu'il n'y a pas d'ascenseurs dans nos bâtiments, maintenant, quand on réhabilite, on met des ascenseurs pour que l'ensemble des étages soit accessible.

Un projet écoresponsable et c'était un peu le deal que l'on avait, effectivement, quand Grand Besançon Métropole nous a aidés à payer cette rénovation, cette réhabilitation, c'était de travailler beaucoup sur un projet écoresponsable. Vous voyez : rénovation énergétique, ça, on le fait sur toutes nos réhabilitations, mais on prévoit l'installation de panneaux solaires en toiture, et optimisation des consommations et des flux. Donc, les travaux vont commencer l'année prochaine, pour une ouverture à la rentrée 2027.

Et pour terminer, je vais vous parler du dispositif « Accueil étudiant » à Besançon. C'est un dispositif qui s'est réfléchi en partenariat. Je crois que c'est à peu près 18 mois de réflexion, vous voyez, c'est vraiment le travail à plusieurs et un travail important. Alors, qu'est-ce qui le motive ? Ce qui motive, c'est que c'est toujours le sujet de la communication que je pense que vous devez connaître tous, c'est la problématique de la communication. Les choses sont faites, mais le problème c'est qu'on nous dit « on ne savait pas que ça existait » et je crois que l'on connaît tous ce problème. C'est pour cela qu'il était important de faire cette réflexion et de ne pas repartir chacun de notre côté à inventer encore des choses. C'est de mettre en place une force pour essayer de communiquer au mieux, ou en tout cas

d'apporter une information auprès des étudiants, sans inventer, notamment, sur le point de vue physique – je vous en parlerai tout à l'heure – de choses nouvelles. Je reprends la parole d'une personne dans ces groupes de travail, c'était de trouver un nouveau chemin et pas de réinventer.

Donc, ce dispositif va être l'occasion d'offrir un accueil personnalisé à tous nos étudiants, fournir une information fiable et les orienter efficacement. Comment ? Ça va être deux choses : en ligne, de façon dématérialisée, et en présentiel. En ligne sous le format d'une Foire Aux Questions (FAQ) et un *Chatbot* qui est en cours ou en fin de création. En présentiel, alors, on ne va pas réinventer, on ne va pas rouvrir, mais on sait, par exemple, le CROUS a des accueils, je cite le CROUS parce que c'est mon établissement, mais c'est vrai pour d'autres établissements, nous avons déjà des accueils. En fait, il suffit qu'on mette une petite pancarte, qu'on forme nos personnels à orienter sur d'autres questions, vers d'autres accueils. Vous voyez, c'est utiliser ce qui existe pour une meilleure orientation des étudiants.

Je crois que je suis arrivée à la fin et j'espère que je ne vous ai pas trop assommés. Je suis à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation exhaustive, pratiquement, et très précise, qui parle de ce qui nous importe beaucoup sur ce territoire, c'est, effectivement, la vie de nos étudiants. Merci à vous.

Je propose de donner la parole aux personnes qui souhaiteraient interroger, questionner.

Lorine.

Mme GAGLIOLO.- Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation détaillée. Moi au-delà d'une question, j'avoue qu'en vous entendant, la question qui m'est venue c'était sur la différence que vous faites entre les chambres et les studios. J'ai moi-même logé au CROUS dans mes années étudiantes et, en fait, en vous écoutant, j'ai l'impression que j'avais un studio et pas une chambre. Et ça m'intéressait que vous puissiez préciser. Je n'étais pas étudiante à Besançon, c'est peut-être possible qu'à Bordeaux, j'ai eu un studio à l'époque.

Et puis je voulais simplement aussi, par cette intervention, saluer votre dynamisme à nos côtés dans le Projet alimentaire territorial. Dès le début, dès 2020, le CROUS est signataire de notre Projet alimentaire territorial, ce qui nous donne l'occasion de déployer avec vous des Anim'Alim, nos animations sur l'alimentation auprès du public des étudiants. Et on trouve toujours des étudiants très preneurs de ces animations. Vous êtes engagés dans Mon Restau Responsable avec l'ensemble de vos restaurants, maintenant, si j'ai bien suivi, vous n'en avez pas parlé.

Mme BALDI.- On termine en novembre.

Mme GAGLIOLO.- Voilà, ça, c'est précieux pour nous aussi de vous savoir dans cette dynamique. Et puis vous êtes membre actif également au Club Climat. Je voulais le redire à l'Assemblée, le CROUS, est vraiment un des acteurs les plus impliqués sur les questions de transition au Club Climat. Voilà, saluer cet investissement que vous avez.

Mme BALDI.- Merci. Pour répondre sur les logements, alors pour les plus anciens qui ont connu, la chambre, c'était la chambre de 9 m² et puis les douches et les toilettes communes. Ça, ça n'existe plus, c'est fini. Quand je parle de chambre maintenant, on est toujours sur le 9 m², mais chaque chambre a ce qu'on appelle une cabine tri fonction, c'est-à-dire que chaque étudiant a une douche et un w.-c. dans sa chambre. Alors, ce n'est pas une grande douche, c'est un peu les cabines de bateau, mais ça veut dire qu'il a son intimité dans sa chambre de 9 m² et ce qui est partagé c'est uniquement les cuisines. Les cuisines sont collectives. Un studio, la dimension, c'est entre 16 et 18 m² ; c'est à peu près la norme. Et à l'intérieur du studio, vous avez la kitchenette. Dans les années 60-70, etc., on ne construisait que des chambres. Après, dans les années 90 – je fais à gros trait –, on n'a fait que des studios. Maintenant, on est en train de plus s'interroger, en fait, à se dire que le curseur il n'est peut-être pas que d'un côté ou de l'autre, et peut-être que la vérité est un peu au milieu et à mixer les usages.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ?

Olivier.

M. GRIMAITRE.- Oui, je voulais vous remercier pour votre présentation et votre engagement. Je voulais savoir, au niveau de la rentrée universitaire 2025, par rapport aux étudiants de Bourgogne Franche-Comté et notamment ceux de Besançon, ce qu'il en était de la précarité étudiante et de leur santé mentale que vous avez abordées. Parce qu'on sait que, malheureusement, la précarité étudiante augmente. Il y a eu une hausse du coût de la vie étudiante avec un reste à charge qui a plutôt tendance aussi à augmenter, ce qui a un impact direct sur les études elles-mêmes. Je sais que vous faites votre maximum par rapport à l'accompagnement social et sociétal, et par rapport à l'hébergement, mais sur Besançon et les différents campus, si vous avez quelques éléments à nous donner par rapport à cela.

Et puis, je voulais aussi souligner votre engagement par rapport à la culture, parce qu'il est vrai qu'il y a le Théâtre de la Bouloie, le Café international, qui sont importants au niveau de la vie étudiante à Besançon. Je voulais le saluer aussi.

Mme BALDI.- Merci beaucoup. Alors, sur la précarité, je ne vais pas vous faire un grand discours parce que je ne suis pas un spécialiste de la précarité. Je ne pourrai pas vous répondre en totalité là-dessus. Ce que je peux vous dire, c'est que sur l'hébergement, le CROUS est un opérateur parmi d'autres. On n'a pas vocation à traiter l'ensemble du logement étudiant. Je le rappelle souvent parce que ce serait faux de dire que le CROUS doit recevoir. On n'en a ni les moyens ni... C'est vraiment un travail qu'on doit conduire ensemble, et ça fait l'objet de sujets, effectivement, avec Madame la Maire, parce que vous, les collectivités, connaissez aussi des demandes qu'il faut qu'on mette en commun là-dessus. Donc, sur la précarité, je ne vais pas pouvoir vous répondre beaucoup plus. Nous, ce qu'on peut vous dire, c'est qu'au niveau des boursiers – je vais vous répondre, chiffres factuels –, on est plutôt stagnant sur la région, on n'a pas une augmentation extraordinaire. Voilà, ça, c'est du factuel, ça fait deux, trois ans, on est à peu près à 24 000 et des poussières, ça n'augmente pas.

M. GRIMAITRE.- Quand on regarde les chiffres sur la restauration et l'alimentation, on s'aperçoit que sur le nombre de repas servis, les boursiers, même en ayant un repas à 1 € sollicitent moins proportionnellement la restauration universitaire que les non-boursiers. C'est que même en ayant fait cet effort d'un repas à 1 €, certains ne fréquentent pas forcément plus. Enfin, ceux qui en auraient quelque part le plus besoin ne fréquentent pas plus la restauration, parce que sans doute qu'ils n'en ont peut-être même pas suffisamment les moyens avec un repas à 1 €. Donc, ce qui est tout de même révélateur. Mais vous n'êtes pas responsable.

Mme BALDI.- Oui, oui, j'ai bien compris.

M. GRIMAITRE.- Puisqu'on parle de la vie étudiante, je faisais aussi ce constat.

Mme BALDI.- Je ne saurais pas vous dire pourquoi. Alors, je vais vous parler en général. Pendant la période Covid, les repas à 1 € représentaient 50 % des repas servis. C'était la moitié, sur tous les CROUS de France. Là, on a un peu baissé, on est en dessous des 50 %, on est un peu plus de 40 %. Savoir vous dire pourquoi ça a baissé, je ne saurais pas vous le dire. Est-ce qu'ils amènent à manger ? Est-ce que certains préfèrent manger ailleurs, en groupe ? Je ne sais pas. Je ne peux pas vous apporter d'explications là-dessus. Mais par rapport à la période Covid, on a baissé un petit peu.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres interrogations. Merci encore pour cette présentation exhaustive et merci d'être là.

Mme BALDI.- Merci à vous tous.

(Applaudissements)

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous propose maintenant d'ouvrir la séance de ce soir.

Je propose de nommer un secrétaire de séance. Je propose Aurélien LAROPPE, si tu en es d'accord.

Il y a aussi, bien sûr, l'approbation du procès-verbal du Conseil du 26 juin 2025. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Simple ment, avant de commencer la lecture de l'ensemble des rapports, je voulais faire une proposition, suite à une demande qui m'a été faite, et que j'accepte volontiers, c'est de commencer par les dossiers de la Commission 5, qui nous permettront de voir dans le début de ces séquences les questions de mobilité, et de commencer par cette Commission. Ça, c'est la demande que je vous fais.

Je voulais aussi revenir sur quelque chose qui nous a tous touchés pendant ces trois mois depuis le dernier Conseil Communautaire, c'est le décès de M. Claude SAVONET, ancien maire de La Chevillotte de 2008 à 2022, qui est décédé le 6 août dernier à l'âge de 79 ans, et je tenais bien sûr à saluer son engagement d'élu et au service de l'intérêt général et de proposer à présenter nos condoléances à ses proches, et à sa famille.

Je vous propose aussi de saluer le travail qui a été fait hier aux Assises communautaires qui se sont déroulées au Théâtre de l'Espace. Et je remercie bien sûr l'ensemble des services qui ont participé à cette organisation, qui a donné l'occasion à nos partenaires, là encore, nos acteurs du territoire, d'entendre le sens que peuvent avoir justement les politiques que nous menons, et en particulier hier, la thématique était la cohésion du territoire. Je remercie les élus qui ont bien voulu se déplacer, parce que c'est important de savoir aussi dialoguer avec l'ensemble de nos partenaires.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Conseil,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Aurélien Laroppe secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 26 juin 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

62. Réseau de transport Ginko - Rapport 2024 des lignes péri-urbaines

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer par le rapport 62.

Le rapport n° 62 concerne le réseau de transport GINKO, rapport 2024 sur les lignes périurbaines, c'est prendre acte. Est-ce qu'il y a des éléments que vous souhaiteriez avoir ou connaître ? Non, pas particulièrement. Donc, je considère que vous avez pris acte de ce dossier.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

63. Rapport d'activité 2024 de la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération

Mme LA PRÉSIDENTE.- Deuxième dossier qui concerne le fait de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la DSP des lignes GINKO. Tu le présentes.

Mme ZEHAFF.- Pour cette dernière année de contrat de 7 ans, qui s'est achevée le 31 décembre 2024, les indicateurs de l'activité sont très positifs, notamment en matière d'attractivité de services ou ceux qui ont eu un impact sur la qualité de service.

Avec plus de 22 millions de voyages comptabilisés, la fréquentation est en hausse de 6 % par rapport à 2023, ce qui représente plus de 1 263 000 voyages supplémentaires, c'est-à-dire 4,9 % de plus de fréquentation qu'en 2019. Cette année est historique. Le réseau a dépassé la dynamique qui était la sienne avant la crise Covid.

- Les recettes commerciales ont augmenté de 6 % en 2024 par rapport à 2023, pour atteindre 12 001 383 €, et ce, sans augmentation de tarif.
- Le taux d'absentéisme du personnel de l'entreprise est de 7,3 %. Keolis Besançon Mobilités termine l'année au premier rang du taux d'absentéisme le plus bas parmi les 12 réseaux analogues gérés par Keolis.
- La conflictualité est très faible. Un seul jour de grève qui était sans incidence sur le service rendu aux usagers.
- Le taux de fraude est descendu à 8,8 %. C'est le meilleur résultat constaté depuis la prise de fonction de Keolis en 2018. Il était de 15,5 % en 2018 au passage de relais avec Transdev.

Si l'année 2024 est très positive techniquement, avec une performance accrue du réseau pour les usagers, elle l'est aussi par l'expérience acquise ces dernières années par le délégataire pour gérer au mieux la production de service sur le territoire. Mais elle l'est aussi, par voie de conséquence, également financière pour le délégataire et pour GBM.

Le résultat réel de Keolis Besançon Mobilités pour l'année 2024 est de 2 875 000 €, soit 6,7 % de son chiffre d'affaires. Il s'agit du meilleur résultat du délégataire depuis le début de son contrat. Ce résultat intègre 400 000 € d'intéressement sur les recettes commerciales, le délégataire ayant pour la première fois du contrat, dépassé largement l'objectif de recettes annuelles grâce à la très bonne performance du réseau.

À noter que GBM a bénéficié aussi de cette très bonne performance en récoltant 300 000 € de recettes supplémentaires par rapport au budget prévisionnel de 2024.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, je considère que vous avez tous pris acte. Très bien.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport d'activité 2024 sur la DSP des lignes GINKO du cœur d'agglomération.

64. Convention relative à la tarification combinée « Pass Bus Car MOBIGO GINKO MOOVA » - Avenant n°1 à la convention 2024-2025 et renouvellement de la convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le rapport n° 64, qui correspond au Pass Bus Car MOBIGO GINKO MOOVA. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Ah pardon, Catherine ?

Mme BARTHELET.- Je n'ai pas de question, juste un doute affreux sur le fait qu'en tant que conseiller régional, on doit voter ou pas cette convention entre les deux collectivités. Je ne sais jamais si c'est public-public.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En termes de conflit d'intérêts ?

Mme BARTHELET.- Voilà.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois que c'est public-public.

Mme BARTHELET.- Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant 1 à la convention relative à la tarification combinée « Pass Bus Car » 2024/2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 annexé à la délibération,
- approuve la convention relative à la tarification combinée « Pass Bus Car » 2025/2028,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65. Convention relative à une tarification multimodale MOBIGO (ligne LR202) GINKO sur le périmètre du Grand Besançon –Avenant n° 1 à la convention 2024/2025 et renouvellement de la convention pour la période 2025/2028

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 65 concernant la convention relative à une tarification multimodale MOBIGO GINKO. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant 1 à la convention relative à la tarification multimodale Mobigo (LR202)/ Ginko 2024/2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 annexé à la délibération,
- approuve le projet de convention relative à la tarification multimodale Mobigo (LR202)/ Ginko 2025/2028,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 annexé à la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66. Convention relative à la tarification combinée TRAIN Mobigo + Ginko - Renouvellement pour la période 2025-2028

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, sur le 66, TRAIN Mobigo + Ginko - renouvellement pour 2025-2028. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention relative à la tarification combinée trains Mobigo +Ginko ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la présente convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

67. Convention relative à la tarification multimodale TER-Ginko sur le périmètre du Grand Besançon -Avenant n°2

Mme LA PRÉSIDENTE.- Convention relative à la tarification multimodale TER-Ginko concernant le périmètre du Grand Besançon. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le projet d'avenant n°2 à la convention relative à la tarification multimodale TER Ginko 2019-2025 ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°2.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

68. Avenant n°1 à la convention d'exploitation et de gestion de la boutique intermodale (Mobilignes) en gare SNCF Besançon Viotte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette fois, c'est l'exploitation, la gestion de la boutique intermodale (Mobilignes) en gare SNCF Besançon Viotte. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le présent avenant à la convention de gestion et d'exploitation de la nouvelle boutique intermodale MOBILIGNES,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

69. Autorisation de signature de la convention relative à la mise à disposition de l'état du foncier pour la réalisation des travaux d'achèvement du contournement de Besançon - RN 57

Mmes Marie-Jeanne BERNABEU (2) et Marie LAMBERT (1), et MM Gabriel BAULIEU (1), Jacques KRIEGER (1), Christophe LIME (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant d'être sur le rapport n° 69 et de proposer à Yves de faire une présentation puisque nous avons dit que nous reviendrions vous dire les étapes de l'évolution de ce chantier.

M. GUYEN.- Merci Présidente. Bonsoir à chacune et à chacun. Alors, ce soir, nous allons faire un point d'étape sur la partie RN 57.

(Diffusion d'une présentation)

Donc, nous allons parler des procédures administratives, financement, planning prévisionnel. Alors, bien évidemment, je remercie la Présidente de ne pas nous faire passer en fin de Conseil Communautaire parce que vous n'auriez plus écouté tellement, les dossiers précédents vous auraient accaparés, c'est pour ça que nous tenions à vous faire un point régulièrement, comme nous nous étions engagés le 28 juin 2021, et notamment lorsqu'il y a des avancées sur ce dossier.

Donc pour rappel, bien évidemment, le tronçon qui est concerné se situe entre les Tours de l'Amitié et Beure ou Beure et les Tours de l'Amitié, tout dépend dans quel sens vous allez le prendre.

Ce tronçon sera divisé en deux phases. La première phase, ce sera Tours de l'Amitié-Échangeur de Micropolis et la seconde phase Échangeur de Micropolis-Beure.

Cette première phase sera réalisée entre 2026 et 2029, et la seconde phase entre 2029 et 2031.

Alors, les procédures administratives aujourd'hui, où nous en sommes ? Il y a eu bien évidemment la validation du programme général de l'opération, en 2014, qui a fixé de grands objectifs. Ensuite, il y a eu des concertations publiques en 2017, 2018 et enfin une DUP avec un arrêté de DUP le 30/11/2022. Cet arrêté de DUP a eu un recours contentieux suite à l'audience du 3 décembre 2024 au TA, et un sursis à statuer a été prononcé pour une durée de huit mois pour permettre une mesure de régularisation (mise en œuvre d'une information et participation du public sur l'analyse des conditions de financement du projet qui n'étaient pas assez claires a priori, conformément à l'article R-1511-4 du Code des transports. Nous sommes au-delà des huit mois. Le TA ne nous a toujours pas donné sa réponse. Je pense qu'elle va intervenir dans quelques jours probablement.

Le Préfet a bien signé l'arrêté de DUP le 16 juillet 2025. Nous sommes en attente du jugement définitif du Tribunal administratif.

Il y a eu également un arrêté sur l'autorisation environnementale signé le 14 avril 2025 par le Préfet du Doubs, qui correspond à la Loi sur l'eau, les espèces protégées, le défrichement, les sites classés, le Code du patrimoine. À ce jour, aucun recours n'a été enregistré et les délais de purge de recours ont été purgés.

Le sujet suivant, ce sont les acquisitions foncières. Donc, il y a eu une enquête parcellaire qui a été réalisée du 4 mars 2024 au 4 avril 2024. Il y a eu des acquisitions à l'amiable et qui sont toujours en cours, et il y a un arrêté de cessibilité à signer d'ici la fin de 2025.

Sur certaines parcelles qui appartiennent soit à la Ville (qui fait l'objet d'une convention qu'on va présenter à la suite) soit au Syndicat mixte de Micropolis. Certaines parcelles sont mises à disposition de l'État pour la réalisation de travaux, puis restituées en fin de travaux. L'État n'acquérant après travaux que les terrains d'assise de la RN57 et ses annexes.

Une convention de mise à disposition entre l'État, la Ville de Besançon, GBM et le SYMM a été rédigée. Elle est soumise au Conseil Communautaire ce soir. Ce ne sont pas loin de 10 hectares qui seront mis à disposition de l'État à titre gratuit, pour une valeur estimée de 35 000 € par an.

Sur cette partie, il y a les financements. Donc, le coût de l'opération valeur 2020 : 130 M€ répartis de la façon suivante : 50 % l'État, 12,5 % la Région, 25 % Grand Besançon Métropole et le CD 25 pour 15,9 millions. Ça, c'est la valeur 2020.

Alors aujourd'hui on vous donne une valeur de 180 à 200. Je pense qu'elle est un petit peu surévaluée puisque normalement à partir des 130 M€, on a une progression sur un accostage en 2035 qui serait plutôt aux alentours de 170 millions, puisque l'État considère qu'on part sur une inflation à 4 % par an, et on serait plutôt aux alentours de 170 en 2035.

Si aujourd'hui on réalisait les deux phases, on serait plutôt à 150.

Sur cette partie-là, donc la première tranche, c'est 39 M€ pour l'État, 10 pour la Région, 19,5 pour GBM et 15,5 pour le Département, ce qui fait une valeur de 84 millions, valeur CPER 2027.

Le forfait financé par le Conseil départemental correspond aux travaux liés aux ouvrages de la RD 673, et à 25 % des travaux liés au mode actif.

Ce financement a été acté par une convention en cours de signature, signée et délibérée par Grand Besançon Métropole et la Région (délibération du Conseil départemental qui sera prévue normalement à la Commission permanente du 29 septembre 2025).

Dans le cadre de ces investigations, il a été relevé que le tablier de la RD 673 serait en mauvais état et il serait nécessaire de le réparer. Alors pour cela, aujourd'hui, il y a des études qui sont en cours pour savoir si on refait le tablier complet ou s'il y a des confortements à faire, ce n'est pas encore défini.

Sur la partie des stationnements autour de Micropolis et de la Malcombe également, nous sommes en cours d'étude puisque nous n'avons encore pas décidé la totalité des emplacements de stationnement ; pour certaines, l'État a acquis des surfaces pour organiser le stationnement. Le SYMM a également acquis des maisons – enfin je parle sous le contrôle de Christophe – pour organiser également du stationnement. On sait qu'on sera en déficit sur cette partie-là en termes de stockage de véhicules. Donc, il y a encore des études qui sont en cours avec les services de l'État pour essayer d'avoir la meilleure façon de répondre aux obligations du stationnement sur le secteur étant donné qu'il y a de grandes activités, de grandes manifestations.

J'ai parlé du financement, des coûts.

Sur le planning prévisionnel. Études des futurs stationnements nécessaires au fonctionnement du Parc des expositions de Micropolis. Études sur l'accès à la future entrée du Parc des expositions du secteur Micropolis-Malcombe. Et puis des études encore sur les reports de circulation générés par les travaux. Là, on est très vigilant. On en a parlé avec la Présidente et aux services de l'État. Il est évident que pendant ce temps, de 2026 à 2032, il y aura des reports de circulation sur les voiries périphériques aux travaux. Et là, on a demandé à l'État de regarder comment on pourrait organiser cette circulation parasite.

Donc, dans le planning prévisionnel, toujours, il y a cette première étape, c'est la construction de la nouvelle entrée de Micropolis sur une période du deuxième trimestre au quatrième trimestre 2026. Comme vous pouvez le constater, ce nouvel accès sera sur la partie rue Mouras avec l'accès d'une passerelle mode actif qui désenclave Planoise qui permet aux Planoisiens et à d'autres de rejoindre la partie Micropolis avec une passerelle nouvelle. Et puis cet accès sera localisé en face du parking actuel, mais à l'opposé de cette entrée.

Si vous avez des questions après, vous pourrez les poser bien évidemment.

Ensuite, il y aura à l'issue de cette construction de nouvelles entrées de Micropolis, le début des dévoiements de réseau en 2027, tout concessionnaire (réseau sec, réseau humide), et construction de la passerelle mode actif de Planoise. Donc, l'achèvement de ces travaux-là est prévu entre 2028 et 2029 pour cette première phase.

On vous présente ici le planning général prévisionnel présenté par l'État, qui est celui qui était initial au moment des premières discussions que nous avons eues avec les services de l'État. Donc, comme vous pouvez le voir, en principe, sur cette phase-là, on arrive en 2029 pour la phase 1.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer sur le point étape de ce dossier.

On continue à travailler, bien évidemment, étroitement avec les services de l'État sur ces aménagements qui vont impacter lourdement l'entrée et le Parc des expositions, surtout déjà pendant les travaux, puisqu'il va falloir trouver des solutions, notamment de stationnement, d'installation de base de vie des entreprises et puis ne pas trop pénaliser les manifestations qui vont se dérouler sur la Malcombe, mais également en périphérie, sur le Parc des expositions, mais également en périphérie, sur les emplacements de la Malcombe bien évidemment.

Voilà ce que je pouvais dire. S'il y a des choses à rajouter, je suis à l'écoute.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Christophe.

M. LIME. - Oui, merci. On a participé à ces réunions au titre du SYMM et de la SEM maintenant, puisque la Présidente de la SEM de Micropolis a écrit au Préfet en reprenant en gros nos inquiétudes, ce que tu viens de dire Yves qui ont été exposées au Préfet qui est plutôt, j'allais dire à l'écoute, mais qui est l'écoute sans obligatoirement avoir beaucoup de solutions dans l'immédiat. Les deux principales inquiétudes que nous avons, ce sont les flux, pas que les flux pendant la Foire comtoise, c'est aussi des flux d'une façon à peu près normale lorsqu'on sort d'un événement important derrière Micropolis. L'étude qui a été réalisée par la DREAL ne nous rassure pas obligatoirement sur la fluidité de la sortie. Quand il y a plusieurs centaines de voitures qui vont arriver devant la Malcombe, on n'est pas obligatoirement sûr que ça va bien fonctionner sur le premier rond-point qui est sur la partie basse de

la Malcombe, mais aussi le deuxième rond-point qu'on connaît, qui est sous le passage de la RN avec le tram où ce n'est déjà pas très, très, simple pour ceux qui le prennent aujourd'hui. Quand il va y avoir plusieurs centaines de voitures qui vont arriver là, et notre crainte, comme l'a dit Yves, c'est d'avoir des déports sur un certain nombre de voiries qui ne sont pas obligatoirement prévues pour l'instant, tout particulièrement la rue Mouras. Quand ça va bloquer un petit peu sur la sortie en bas, par principe, il peut y avoir quelques voitures qui puissent passer par la rue Mouras qui vont générer un certain nombre de difficultés.

L'autre point sur la voirie. J'ai un petit peu l'impression que le Préfet a un peu découvert la voirie qui est entre le parking de la Malcombe et la Malcombe, puisque c'est par là qu'une partie du transit va passer. Pour ceux qui connaissent un petit peu, on ne peut pas obligatoirement dire que cette voirie soit bien prévue pour avoir de la circulation importante, et c'est auprès de la Malcombe où il y a un certain nombre d'événements qui sont réguliers puisque ce sont des activités faites par des activités sportives, faites par des jeunes, etc., et d'avoir un transit important sur cette partie-là, ça nous inquiète fortement.

Les deux derniers points, c'est comme tu l'as dit, Yves, c'est la problématique des parkings. Alors, on ne parle pas de parkings sauvages, sauvages, tolérés, non tolérés, etc., pendant les problématiques de Foire, mais c'est y compris les parkings sur des événements, tout particulièrement pendant les travaux. Comme Yves l'a présenté, pour l'instant, ne serait-ce que l'accès sur la partie rue Mouras va condamner un certain nombre de parkings. C'est-à-dire que pendant la phase travaux, on va avoir des parkings qui pouvaient être utilisés, tout particulièrement des événements comme Micronora, etc., qui vont être supprimés parce qu'il y a des travaux. Ce qu'on peut comprendre parce que quand on fait les travaux, c'est toujours un peu contraignant, on a bien conscience de ça, mais que ça va réduire fortement.

La deuxième étape, c'est la suppression des parkings qui sont sur l'avant, du côté de la rue de Dôle, tous les parkings qui sont aujourd'hui des parkings réguliers sur lesquels on a plusieurs dizaines, voire centaines de places de parking. Et là, on n'a pas obligatoirement la solution proposée pour l'instant. Et on est très inquiets sur les phases travaux, mais aussi sur la pérennité. Et je ne fais que relayer les inquiétudes de la Présidente de la SEM qui s'inquiète sur la pérennité économique de Micropolis. C'est elle qui l'exprime. Son directeur l'a fortement exprimé lors de cette réunion en disant que c'est une SEM qui est excédentaire aujourd'hui, mais s'il y a un certain nombre de difficultés d'exploitation peut très facilement se retrouver en difficulté financière dont on sait qu'il y a un certain nombre de partenaires à l'intérieur qui sont essentiellement des collectivités ; c'est une SEM, il y a un certain nombre d'apports privés, mais il y a aussi surtout les collectivités. Je pense qu'on est extrêmement inquiets.

Tu l'as dit aussi sur la base vie, c'est-à-dire qu'on demande où va être placée la base vie. On nous dit que ça va être dans l'appel d'offres, que ça va être mis, alors sûrement ; que les entreprises auront beaucoup d'idées. Oui, mais j'attends de voir parce que moi, les idées, les bases vie en général ne sont pas très éloignées des travaux. Si ces raccords nous mettent une base vie sur des parkings qui sont existants aujourd'hui, je sens que la SEM de Micropolis va devenir extrêmement nerveuse sur son exploitation.

Donc voilà, je voulais attirer cette attention en sachant qu'on n'a pas obligatoirement, comme tu l'as dit Yves, des réponses très claires, si ce n'est de nous dire qu'on va trouver des solutions. En plus, on sait que ces travaux, je crois que c'est Marcel FELT qui nous le dit assez régulièrement, entre le moment où on les commence et le moment où on les termine, les délais de réalisation ne sont pas toujours ceux qui sont annoncés. Ça veut dire que si on part déjà là pour 4 ans sur la première phase, on aura une deuxième phase. Donc, on part sur une dizaine d'années de contraintes autour de Micropolis. Si on est à l'image de ce qui s'est passé par ailleurs, tout particulièrement du côté de Devecey, on est parti sur 15 ans. Je ne prends que ce qui s'est réalisé sur Devecey. Quinze ans autour de Micropolis, avoir des difficultés de fonctionnement, ça va devenir un petit peu problématique. Mais ça a été exposé par la Présidente, par Yves, et tout particulièrement la SEM de Micropolis, parce que, j'insiste, comme la Présidente n'était pas là, elle m'avait donné mandat pour parler lors de l'entretien avec la préfecture, puisque nous partageons les mêmes inquiétudes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions suite à cette présentation ? Oui. Jacques.

M. KRIEGER.- Oui. Merci. Une petite question qui me vient par la tête. La plateforme d'alimentation des magasins Carrefour est actuellement disponible. N'y aurait-il pas la possibilité d'imaginer pendant quelques années d'utiliser cette plateforme à des fins de stationnement et puis prévoir éventuellement une navette entre cette plateforme et Micropolis ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Alors, elle n'est pas disponible puisqu'elle appartient à un fonds et qu'ils ont bien l'intention de le vendre, et je ne suis pas sûre qu'ils acceptent volontiers qu'on le transforme en parking. Non, non, en fait, vraiment, les discussions qu'on a avec eux sont plutôt de celles de trouver une reconversion du site d'entreprise. Mais c'est quelque chose qu'on avait envisagé, il faut le dire, parce qu'on ne s'est rien interdit.

M. GUYEN.- C'est ce qu'il faut, je reprends le mot de la Présidente, aujourd'hui, dans les discussions, on ne s'interdit rien dans les éléments qu'on peut, nous, apporter au niveau de GBM, et dans les études que nos services peuvent aussi avoir avec les services de l'État sur notamment sur tout ce qui est les lieux de stationnement. Là, il y a des réflexions qui vont bien au-delà de ce qu'on pourrait penser d'une plateforme. Mais, aujourd'hui, on est obligé de passer par ces phases d'études avant de passer à la phase de réalisation bien évidemment, et de connaître les coûts, puisqu'aujourd'hui les stationnements ne sont pas intégrés dans la démarche de construction du barreau, de la phase. Donc, il faut qu'on y réfléchisse et de savoir comment nous allons financer ces fameux parkings.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, j'ai dit vente, mais pour l'instant ils sont à louer sur Easydis. C'est Easydis dont tu parlais Jacques ? En tout cas, ils n'ont pas imaginé que ça puisse être des parkings. Bien. Et s'il n'y a pas d'autres questions, allez-y. Vincent.

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. Oui. Alors, on nous parle beaucoup de parkings, mais à quel moment est-ce qu'il y a des tensions sur le parking ? Parce que bon, on ne parle pas de la Foire comtoise qui, elle, occupe tout l'espace, le parking, ce sont les espaces verts autour. Mais quels sont les événements pour le coup qui créent des tensions sur le parking de Micropolis ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, tous, surtout quand on envisage les travaux qui sont envisagés sur la partie, en contrebas. Et là, ce sont 172 places de parking qui disparaîtraient et qui sont des places de parking sur lesquelles il n'y a pas... On n'est pas sur les 700 et quelques qui ont été évalués par l'État, qui se positionnent de partout.

Simplement, il faut savoir qu'il n'y a pas seulement la Foire, il y a aussi tous les concerts qui peuvent avoir lieu, il y a aussi Micronora et beaucoup d'événements sont largement utilisateurs de parkings supplémentaires que ceux qui sont disponibles.

Il faut juste se rappeler que l'emprise des nouveaux travaux va bloquer les parkings, ceux qui étaient licites, et va bloquer tous ceux qui pouvaient s'inventer d'une façon ou d'une autre. Ça, c'est important et ça concerne une grande partie des activités de Micropolis, parce que souvent c'est le parc intérieur qui est utilisé pour les exposants, etc.

Et la deuxième chose, c'est que ce qu'a dit Yves tout à l'heure, c'est que nous avons la chance et le plaisir d'avoir de plus en plus d'événements sportifs, nationaux et internationaux, qui utilisent aussi les mêmes espaces et les mêmes parkings. Et ceux-là disparaissent. Cela veut dire que c'est tout l'ensemble du secteur qui est impacté par ces travaux. Et encore une fois, c'est quelque chose qui va durer au moins sur ce secteur-là 5 ans. Les 10 ans vont impacter surtout le flux, la circulation, sur l'ensemble de l'axe. Et ça va poser aussi les questions de comment on va gérer le flux sur le passage de Beure à autour de l'Amitié, pendant au moins une dizaine d'années, si on reste sur le schéma optimiste de l'État. Donc, c'est très impactant.

Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci Madame la Maire. J'entends les interrogations des uns et des autres. Elles sont extrêmement légitimes. Il y a la question effectivement du stationnement. Il y a la question de la base de vie, Monsieur LIME l'a dit, et il y a la question de l'absorption des flux.

Alors, se poser des questions, se questionner, s'interroger. Mais je voudrais savoir, moi, c'est quelles sont les solutions que proposent à la fois la Ville de Besançon ou les services de Grand Besançon Métropole, à la fois sur chacun de ces points ? Les parkings paraissent le moins problématiques puisqu'on peut déporter un certain nombre de parkings et créer des navettes, en tout cas pour les différents événements organisés, y compris ceux qui attirent le plus de flux. La base de vie et l'absorption des flux me semblent les problématiques les plus fortes. Donc, quels sont les emplacements que la Ville de Besançon ou Grand Besançon Métropole proposeraient pour cette base de vie ? Parce qu'on ne va pas attendre que les services de l'État fassent des propositions, on peut aussi être force de proposition nous-mêmes.

Et puis d'après les études, soit de la Ville, soit de Grand Besançon Métropole, quelles seraient les propositions pour, non pas absorber les flux, parce que quand on fait des travaux, on sait que forcément ça a des conséquences et que ça restreint très fortement la circulation, mais quelles seraient les propositions qui pourraient être faites ou qui sont faites, j'imagine que vous n'attendez pas que l'État vous fasse des propositions auprès de la préfecture ?

M. GUYEN. - Alors, tes interrogations sont légitimes, bien évidemment, mais il faut savoir que le travail se fait obligatoirement aussi avec les services de l'État. Les réflexions qu'on a aujourd'hui se font entre les différents élus du comité de pilotage, mais également avec les services, puisque chacun de son côté est force de proposition sur les emplacements qu'on pourrait retenir. Et évidemment, en conséquence, la possibilité de les réaliser.

S'agissant de la base de vie, là, il y a une forme de réflexion. C'est l'État qui le dit, et je peux le comprendre, ce n'est pas d'identifier spécialement un lieu pour la base de vie, alors, plus elle se rapproche du chantier, mieux ça sera comme l'a dit Christophe, mais ce seront, dans le cadre du marché, les entreprises qui devront faire leurs propositions. Parce que bien évidemment, si on leur indique un lieu pour dire « vous mettez votre base de vie à tel endroit », obligatoirement, s'il y a des dérives et qu'elles sont contraintes de mettre du matériel supplémentaire, des travaux supplémentaires, elles risquent de nous les répercuter sur les coûts des travaux. Donc, l'idée, dans un premier temps, s'agissant des bases de vie – après, on a le droit de dire oui ou de dire non aux entreprises sur le lieu – c'est de laisser les entreprises nous faire des propositions, faire des propositions, et ensuite on jugera si elles sont pertinentes ou pas. Mais ne pas s'engager tout de suite à dire « vous allez à tel endroit » parce qu'on risque d'avoir quelques problèmes sur les financements de ces bases de vie.

Et puis sur le stationnement, alors j'ai dit, et je le répète, aujourd'hui, c'est en étude. On a identifié avec les services un certain nombre de points. Donc, on est en train de regarder ça avec les services de l'État.

Et sur la partie, parking Malcombe, là également, nous sommes en train de réfléchir pour faire des propositions pour qu'on impacte le moins possible le stationnement des véhicules sur ce parking de la Malcombe, dans le cadre de la sécurité aussi des personnes qui fréquentent les installations sportives. Parce que mettre une voie à cet endroit-là, avec des traversées de piétons, ça risque de créer du danger. Donc, là aussi, on est en réflexion avec les services de l'État pour aménager ce parking de façon la plus sécurisée possible.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Alors, je crois que vous avez posé une autre question, c'est la question des flux. Pour aussi rebondir sur ce que vient de dire Yves et ce qu'a dit Christophe, puisque nous étions plusieurs présents à cette réunion de la préfecture, très clairement, nous sommes « sous le coup », entre guillemets, d'une maîtrise d'ouvrage de l'État et qu'effectivement les contrats qui sont faits avec les entreprises, ce sont des contrats qui sont faits entre l'État et l'entreprise. Et il a bien été clairement dit par l'État, par Monsieur le Préfet lui-même et par l'ensemble de la DREAL, que c'était de leur responsabilité, puisque nous avons posé plusieurs fois la question des bases de vie et que c'était la responsabilité du maître d'ouvrage et du contrat qu'ils allaient établir avec les différentes entreprises.

Quant aux flux, les questions ont été posées aussi, parce que Marie-Jeanne BERNABEU a posé une question très clairement, c'est comment fait-on pour envisager que des travaux sur la RN 57 ne se reportent pas sur les villages environnants. Donc, la question a été très clairement posée à la DREAL. Pour l'instant, nous attendons toutes les études qui doivent être faites, là encore par le maître d'ouvrage

qui est l'État. Donc, ce sont des choses que nous entendons, et que nous regardons pour travailler ensemble. Mais là on est clairement sur quelque chose qui est du domaine de la maîtrise d'ouvrage de l'État. Bien sûr, quand on peut faciliter les choses, on le fait.

Voilà, je pense qu'on a répondu à toutes les questions. Tu présentes le document ?

M. GUYEN.- Très rapidement, la convention, puisqu'on en a parlé, puisqu'il y a une mise à disposition de certaines parcelles de la Ville et du SYMM pour les travaux d'aménagement qui sont situées soit directement en bordure de la RN 57, soit actuelle, soit dans des zones adjacentes. Donc, les parcelles ont été classées dans différentes catégories. Il y en a cinq, je ne les répète pas puisque vous les avez tous dans votre dossier.

La Ville de Besançon et le Syndicat mixte de Micropolis sont propriétaires de ces terrains et représentent environ 10,5 hectares. Il y en a 6 qui sont nécessaires à la réalisation des aménagements et qui seront transférés ensuite dans le patrimoine de Grand Besançon Métropole. Ce sont des parcelles qui sont mises à disposition par la Ville et le SYMM, mais, à l'issue, c'est Grand Besançon Métropole qui deviendra le propriétaire.

Ensuite, les aménagements paysagers qui seront transférés. Alors là, les aménagements paysagers seront transférés à la Ville de Besançon. Et puis nous avons environ deux fois deux hectares qui correspondent à la surface de la RN 57 actuelle, et puis deux hectares qui correspondent à la RN 57 future et ses dépendances.

Donc, l'objet de la présente convention est de mettre temporairement et gratuitement à disposition de l'État le foncier pour la réalisation du projet d'aménagement « de, et autour de la RN 57 », et de préciser les conditions de cette mise à disposition.

La DREAL s'engage, à l'issue de chaque phase de travaux de réaliser des travaux de bornage, acquérir auprès de la Ville les parcelles issues, à transférer à Grand Besançon Métropole les voiries urbaines, les voies et ouvrages dédiés aux transports en commun, et les voies et ouvrages dédiés aux mobilités douces par arrêté préfectoral et à procéder au classement des parcelles concernées nouvellement divisées dans le domaine public de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole ou de la Ville de Besançon, en fonction du style de leur nouvel usage.

Donc, le Bureau est invité à autoriser la signature de cette convention en annexe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pas le Bureau, l'Assemblée.

M. GUYEN.- Mais excusez-moi. Oui, oui, très bien l'Assemblée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ?

M. GUYEN.- C'est un Bureau élargi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 17, si j'ai bien compté. Merci.

A la majorité des suffrages exprimés, 17 abstentions, le Conseil de Communauté autorise la signature de la convention en annexe.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés:

Pour : 81

Contre : 0

Abstentions : 17

Conseillers intéressés : 8

70. Convention Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – Serre Les Sapins Rue de la gare

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant le rapport n° 70. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **valide ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;**
 - o **la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

71. Convention Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – CHEMAUDIN grande rue

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 71. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport 71 ? Des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **valide ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;**
 - o **la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

72. Convention Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – MONTFAUCON rue du Comté de Montbéliard

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 72. Est-ce qu'il y a des questions ? Vote contre ? Abstention ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **valide ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;**
 - o **la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

73. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications – Rue de la Grange du Cerf à Mamirolle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 73. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;**
- **valide ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;**
- **autorise madame la Présidente ou son représentant à signer :**
 - o **la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;**
 - o **la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
 - o **avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de revenir à l'ordre du jour et revenir au rapport n° 2, c'est l'état des décisions du Bureau dans le cadre de la délégation du Conseil. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions. C'est prendre acte.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3. Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 3. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, en fait, c'est prendre acte. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Je vous remercie, Madame la Présidente. Alors, je profite de ce rapport parce que dans celui-ci il est question de la location des chapiteaux pour Livres dans la Boucle. Je ne vais pas revenir sur le mauvais feuilleton politique à propos de la présence de Raphaël ENTHOVEN ou non, qui a pris une ampleur assez malsaine. Non, je vais plutôt vous demander, alors je ne sais pas si c'est à M. ORY ou à vous, Madame la Présidente, si vous vous rendez compte des dommages collatéraux que vous avez créés. Les agents de la collectivité subissent les conséquences de choix politiques. Ils sont harcelés sur les réseaux sociaux, cités nommément, reçoivent insultes et menaces sur leurs mails professionnels. Depuis le début du mandat, nous alertons sur ce manque de respect et de bienveillance de votre part à leur égard à propos des deux collectivités. Peut-être serait-il bon qu'ils puissent bénéficier de la protection fonctionnelle dans ce cas précisément. Sans compter les libraires qui ont été insultés et vilipendés. Nous étions présents sur le Salon et nous tenions à remercier les agents pour leur professionnalisme, leur engagement sans faille, leur passion pour cet événement et la réussite de ce salon grâce à eux et à leur intégrité. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je l'ai déjà dit en Conseil Municipal, sur la question de la protection fonctionnelle, quand il y a atteinte aux agents, il y a toujours un processus qui fait qu'ils demandent la protection. C'est de leur propre demande, évidemment. Il n'y a pas de demande de protection fonctionnelle sur cet élément, en tout cas aujourd'hui.

Et puis, je dois le dire, il faut aussi admettre que nous avons aujourd'hui des pratiques qu'il faut dénoncer, je pense, qui sont celles des réseaux sociaux, et de s'épandre de façon inconsidérée et ne

pas prendre en considération l'impact que ça peut avoir sur toutes les personnes. Et d'ailleurs, je vous invite tous, en tant qu'élus, à être en capacité de modérer vos réseaux sociaux parce que je crois qu'un certain nombre des uns et des autres, laisse dire des choses qui ne doivent pas être entendues, et que vous avez tous l'obligation et la responsabilité de modérer vos propres réseaux sociaux. Voilà, je tiens à le dire parce que les injures fusent dans tous les sens.

Donc, je vous propose maintenant de prendre acte du rapport n° 3, s'il n'y a pas d'autres questions.

Le Conseil de Communauté prend acte des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

4. Désignation de représentants dans diverses structures

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 4. Désignation de représentants dans diverses structures. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la désignation de M. Benoît VUILLEMIN en qualité de représentant titulaire de GBM au conseil d'administration de DECA BFC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Décision Modificative N° 2 de 2025

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 5, nous y sommes. Là, c'est la Décision Modificative n° 2.

M. BAULIEU.- Quelques mots de présentation très rapidement, vous l'avez pu voir, cette DM2 n'est pas d'une portée extraordinaire. Les chiffres les plus importants d'ailleurs, consistant à transférer d'un budget à l'autre.

Sur le budget principal, la DM2 représente 219 000 € en fonctionnement et 789 000 € en investissement, tous mouvements confondus.

En investissement, il s'agit principalement d'anticipation de crédits de paiement sur l'année 2025 pour permettre le bon avancement de certaines opérations, particulièrement sur les programmes de l'habitat pour 1,4 million et des aides à la pierre, 121 000 € en dépenses et en recettes.

La reconstruction de la passerelle Jean Abisse pour 324 000 €. Les travaux sur la rue de Vesoul, 420 000 €, en parallèle de la soulté du Département.

Dans ce même cadre, 415 000 € de crédits sont proposés en matière de gestion des eaux pluviales au titre du renouvellement des réseaux dans les communes de Pirey et de Cussey-sur-l'Ognon.

Le soutien aux conditions de travail et au matériel mis à disposition du personnel communautaire est également accentué par le biais de cette DM avec 109 000 € au titre des acquisitions de pièces pour l'entretien des véhicules et matériels afin d'en optimiser la réparation, l'utilisation, et 150 000 € pour la mise en place d'armoires de mobilité pour une organisation facilitée, ainsi que pour le remplacement d'un véhicule de type chantier type chargeuse.

À noter également un redéploiement entre le budget annexe ZAE du budget principal pour l'aménagement et la commercialisation de la zone de Cheneau Blond à Saône, qui sera géré par une société de projet – je crois que c'est Sedia et Bonnefoy –, et à ce titre, ne doit plus figurer sur le budget annexe réservé aux zones réalisées en régie. Sont ainsi prévues l'acquisition de la parcelle à la commune, la cession concomitante à la société de projet ainsi que les premiers travaux en parallèle, d'une diminution de l'avance versée par le budget principal au budget annexe est prévue pour neutraliser ce transfert comptable.

En matière de recettes, la DM prévoit l'ajustement de la prévision du FPIC 2025 suite à la réception de la notification. Le territoire de Grand Besançon reste cette année éligible au FPIC pour un montant total de 4,7 millions contre 4,9 en 2024 et contributeur à hauteur de 162 000 € contre 151 000 € en 2024. Les critères, comme vous le savez, ne sont pas tout à fait les mêmes.

La répartition de droit commun a été confirmée aux communes par courrier du 10 juillet dernier. Dans ce cadre, la part de GBM de Grand Besançon s'élève à 2,54 millions en recettes et 87 000 en dépenses, soit un solde net en légère baisse de l'ordre de 100 000 €.

Un ajustement de fiscalité intervient également pour 322 000 € positifs suite à la réception des rôles supplémentaires.

Sur les budgets annexes (Déchets, Autres Zones d'Activités, Eau, Assainissement, Chauffage Urbain), la Décision Modificative représente -1,1 million en fonctionnement, et -700 000 en investissement. Cette diminution globale étant essentiellement due aux opérations de transfert des crédits intervenant sur les budgets annexes des ZAE dont j'ai parlé précédemment.

À noter pour le budget annexe Déchets, 70 000 € sont notamment proposés pour participer à une étude globale sur le fonctionnement du centre technique et engager l'évacuation des déchets du site Jacquard. 20 000 € sont également prévus pour améliorer les locaux des agents et les conditions d'accueil au Centre Technique.

Et les budgets Eau et Assainissement sont quant à eux concernés par des ajustements au redéploiement de crédits.

Voilà un rapport de synthèse sur cette DM2.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très synthétique. Est-ce qu'il y a des questions ? Christophe.

M. LIME.- Oui, je profite de cette décision pour attirer un peu l'attention sur l'avenir des financements de nos collectivités. Bon, un jour ou l'autre, on va finir par avoir un gouvernement qui va nous proposer un projet de finances, et les inquiétudes du mois de juillet risquent de revenir. Pour ceux qui ont étudié un petit peu les propositions qui étaient faites dans la Loi de Finances, il y avait un certain nombre de baisses importantes pour l'ensemble des collectivités, les plus petites comme les plus grandes, comme les EPCI, ça nous inquiète ; partant du principe qu'*a priori* nos collectivités n'étaient pas bien gérées. Je rappelle que depuis le début, la dette, la dette, la dette, mais tout particulièrement sur le fait de considérer que les collectivités étaient autant responsables que d'autres sur cet alourdissement de la dette.

Alors, je voulais revenir parce que je pense que c'est important de donner des chiffres. Depuis 2020, notre collectivité a augmenté de plus de 90 M€ sur les investissements sur 4 ans. Je rappelle que quand on met de l'investissement, en règle générale à plus de 75 %, ça revient aux entreprises, et tout particulièrement sur Grand Besançon Métropole, sur les entreprises locales ; ça veut dire que ça fait du fonctionnement pour les entreprises ; ça permet de vivre et ça permet d'avoir un certain nombre d'emplois.

Le deuxième point, c'est que ça ne s'est pas fait avec une augmentation de l'endettement puisqu'entre 2020 et 2024, on est passé, tous budgets confondus, de 132 M€ d'endettement à 101 M€ d'endettement. C'est-à-dire qu'on a diminué notre endettement de plus de 30 M€, tout particulièrement sans faire aucun emprunt depuis 4 ans sur le budget général, et tout s'est fait sur l'épargne nette, qui, est aujourd'hui environ 50 % supplémentaires de Grand Besançon Métropole par rapport à d'autres collectivités de même strate.

On l'a fait avec une fiscalité qui est plus basse. La CFE est environ 13 % de moins que des strates habituelles. Et sur le foncier bâti, on est à -57 % ; -57 % par rapport à la strate obligatoire. Quand on discute sur un certain nombre d'impôts, je pense que c'est toujours bien d'avoir les éléments.

Les charges de fonctionnement sont conformes. Ça veut dire que souvent, on nous dit aussi qu'on dépense beaucoup avec le fonctionnement. Alors, que ce soit le personnel ou autre chose, on est dans la strate aujourd'hui habituelle par rapport à d'autres collectivités. Et on a aussi des dotations de la part de l'État qui sont inférieures à la strate. Ça veut dire que le fait d'avoir une fiscalité qui était plutôt basse, historique, fait qu'aujourd'hui les compensations sont basses puisqu'on nous compense, y compris les impôts qu'on prélevait depuis un certain nombre d'années. Donc, ça veut dire qu'on est sanctionné deux fois. Le fait de ne pas avoir un moment à un autre augmenté une fiscalité. Alors, l'idée, ce n'était pas d'avoir des fiscalités qui étaient énormes, mais au minimum de la même strate, ce qui nous amènerait aujourd'hui d'avoir des compensations qui soient relativement importantes. Ça veut dire que les millions qu'on a perdus, on les a perdus d'une façon importante, y compris pour ceux qui étaient présents hier soir, le Vice-Président a rappelé tous les efforts de solidarité que pouvait faire notre collectivité par rapport à d'autres depuis la suppression de la Taxe professionnelle (pour ceux qui étaient présents), ça veut dire que, systématiquement, Grand Besançon Métropole a toujours joué la solidarité par rapport aux autres collectivités. Le mot solidarité, vous y mettez d'autres termes pour certains, quand on sait à qui on peut les redonner.

Donc, l'idée est de dire d'ici la fin de l'année, sur le plan de financement, pour notre part, il est hors de question, hors de question, d'avoir des baisses des dotations au titre de l'État sur nos collectivités. C'est ça qui nous fait vivre sur un certain nombre de choses. Et je pense que ce qu'on a mis en œuvre depuis un certain nombre d'années, au titre de nos associations différentes de collectivités, a porté plus ou moins leurs fruits, mais en tout cas a permis, au minimum, d'atténuer ces dernières années, ces prélèvements et j'ose espérer que cette année, on ne nous fera pas le coup d'avoir des diminutions. Je rappelle que c'était plusieurs milliards d'euros qui étaient prévus, de baisses de dotations, et on sait que quand il y a des baisses de dotations, ce sont des problèmes de fonctionnement, mais ce sont des problèmes d'investissement. Et je le répète parce que je l'ai dit au début, ce sont des problèmes pour nos entreprises ; ce sont des problèmes pour nos entreprises.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions particulières sur quelque chose d'important.

M. BAULIEU.- Il faut simplement, en écho, remercier Christophe parce qu'il fait un bon rapport du dernier séminaire budgétaire du Bureau, c'était intéressant, mais c'est un avant-goût de ce qu'on va trouver forcément dans le rapport d'orientation qu'on verra maintenant dans peu de mois d'ailleurs, puisqu'on le verra au mois de janvier.

Il faut souligner précisément que, si nous avons pu réaliser le niveau d'investissement qu'on a fait, c'est parce que précisément, en matière d'épargne nette nous avons été bons et que nous avons su, y compris entre guillemets « capitaliser », des résultats pour autofinancer beaucoup. Parce que ce qui a été, ce n'est pas la première fois, mais aussi clairement démontré lors de ce séminaire, c'est que dès lors que nous n'en serons plus à consommer des résultats de l'épargne nette, et qu'il faudra aller chez le banquier, nos niveaux d'épargne, Christophe, vont considérablement se dégrader. Et puis c'est une machine qui ne fait que s'accélérer puisqu'on emprunte, on a des charges financières et on accélère la dégradation.

Donc *a posteriori*, on montre bien combien nous avons bien fait de faire ainsi pour investir beaucoup. Et la partie suivante que nous aurons assumée, elle sera forcément un peu différente et elle fera nécessairement appel à la fiscalité, c'est à peu près indéniable puisqu'on le rappelle chaque année, mais c'est assez mathématique et c'est intéressant que Christophe ait rappelé. Il est vrai que nous avons des prélèvements qui sont inférieurs à ceux que pratiquent les collectivités de notre strate sur les territoires. De mémoire, comme ça, je ne sais pas pourquoi, mais on parle de temps en temps de Montpellier, en termes de CFE, nous devons être en dessous de 27, ils sont à 37. Ce n'est pas uniquement 13 %. Donc, il y a des écarts. Donc, ce sont des réalités, effectivement, que les territoires connaissent. Des fois, on le regarde avec envie, mais il y a des moyens qui sont mobilisés.

Je voulais simplement ajouter ce petit commentaire, mais tous ces éléments-là, à coup sûr, nous les retrouverons dans le Rapport d'Orientations Budgétaires de janvier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Puisqu'on est sur des chiffres. Alors, j'en ai d'autres aussi, je pense, qui sont intéressants, ce sont les dépenses en matière d'investissement. Par exemple, en 2019, le Grand Besançon, au moment où les transferts ont été faits, puisque nous sommes effectivement Communauté urbaine à partir de 2019, ce sont 62,8 M€ qui sont investis ; en 2020 alors même que nous traversons le Covid, c'est 55,9 millions qui sont investis ; en 2021, 61,9 millions ; en 2022, c'est 70,9 millions ; en 2023, c'est 86 millions ; et en 2024, c'est 93,9 millions. Donc, c'est une autre façon d'illustrer ce qu'ont dit les uns les autres, c'est que nous avons une collectivité qui investit pour son territoire et qui soutient effectivement l'économie locale.

Je vais prendre un témoin, l'entreprise EPSEE qui nous disait il y a à peu près un mois, quand elle a inauguré ses nouveaux locaux, alors qu'ils vivent essentiellement de la commande publique, nous disait qu'à ce moment-là T là, de ce jour-là, elle avait zéro commande. Et comme elle dépend beaucoup de la commande publique, ils étaient très inquiets. Alors que, en fait, c'est une entreprise qui a une centaine de personnes. Donc, c'est pour dire que nous sommes très heureux, ici, sur ce territoire, d'avoir une collectivité, des collectivités, avec la maîtrise et la gestion qui est faite ici, d'être de plus en plus à investir pour nos entreprises et pour le territoire.

M. BAULIEU.- Sur les chiffres, parce que la Présidente vient de nous rappeler notre chiffre d'investissement 2024, il est vrai que j'ai dû le rappeler, dans une commune il n'y a pas très longtemps. Donc, c'est intéressant aussi de se dire ce que nous réalisons tous ensemble dans le groupe local, c'est-à-dire Grand Besançon – je fais l'arrondi – 94 millions, et avec toutes les communes, villes et toutes les communes en 2024, cumul des comptes administratifs : 164 M€. Nous avons investi sur ce territoire 164 M€, je crois que je me suis amusé quelque part en convertissant en francs parce que, il y a quelques années, c'est comme ça qu'on disait quels sont les enjeux sur nos territoires. Mais c'est considérable à souligner.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous remercie.
Oui, Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Oui. Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste faire une petite information, puisque j'entends régulièrement que la DGF serait en baisse. Je voudrais juste préciser qu'au niveau de l'État et du budget de l'État, la DGF n'est pas en baisse. En 2023 et 2024, le budget global voté à l'Assemblée nationale a augmenté de 320 M€, et en 2025, le budget global de la DGF a été revalorisé de 150 M€. Donc, ce qui fait qu'il y a des baisses de DGF dans certaines communes et des hausses de DGF dans d'autres communes, c'est la redistribution en fonction des critères que vous connaissez (la population, la richesse, les charges des collectivités). Je voulais juste faire faire cette précision. J'appelle à une redéfinition des modalités de calcul de la DGF. Et pour cela, encore faut-il que l'ensemble des associations d'élus acceptent de se mettre autour de la table, et vous ne serez, malheureusement, pas surpris d'apprendre que c'est extrêmement difficile depuis un certain nombre d'années. En tout cas, j'entends, un certain nombre de communes ne pas comprendre leur baisse de DGF. Je pense qu'il faut accepter tous de remettre à plat ce mode de calcul, mais je voulais vraiment redire que les budgets globaux de la dotation globale de fonctionnement à l'échelle nationale n'ont pas baissé. Elle a augmenté.

M. BAULIEU.- C'est très juste. Il y a même eu des suggestions à une époque, de verser les DGF au niveau intercommunal. Cela a eu effectivement un succès extraordinaire.

Mais puisqu'on parle, effectivement, de l'évolution, des relations financières des collectivités avec l'État, donc, Laurent, on sait tous que ces derniers temps et pour l'instant, ce qui était dans les tuyaux, ce n'était pas effectivement d'agir par la DGF, mais que ce soit en 2025, que ce soit parce qu'actuellement, on se parle au niveau national, on se parle sur le budget BAYROU, on parle de budget BAYROU, mais quel sera le budget qui sera examiné ? Mais on sait que ce que nous avons ressenti en 2025 et 2026, il est annoncé un doublement de la contribution des collectivités. Donc, c'est le DILICO qui a été mis en place, dont nous n'avons pas été contributeurs, sauf quelques communes du Grand Besançon. Et je me tourne vers mon voisin parce, alors que si je le taquinais, je dirais que c'était légitime chez lui, mais c'est une plaisanterie, bien évidemment, je n'ai pas tout compris sur le système, puisque le DILICO consiste aussi à faire des reversements sur les années qui suivent, c'est un peu subtil. Mais ce que nous avons très sérieusement ressenti, et que nous craignons beaucoup, c'est précisément sur les

remises en cause des versements, des fiscalités ont été supprimées, on a mis une part de TVA. Il était indiqué en quelque sorte contractualisé sur le fait que c'est une TVA qui évoluerait en tant que part de la TVA nationale. Or, ça n'est pas ce qui a été appliqué en 2025, et nous craignons pire sur 2026 en termes d'effets. Donc, c'est ça qui est très clairement... Et puis quelques autres, puisque dans les mesures qui étaient annoncées sur 2026, on voyait, y compris apparaître une réduction de la compensation par l'État de la diminution de 50 % de la base des valeurs locatives des locaux industriels. Mais la machine est en marche.

Donc, sur le plan national, ce que je suggère, très modestement, n'est pas particulièrement entendu, c'est de dire faisons une table ronde des finances publiques et mettons sur la table l'objectif et disons, quelle est la part qu'assume chacun, et puis qu'on la tienne parce qu'on sait qu'on a traversé des années de baisse de dotations et autres ajustements, et on se retrouve plus tard, avec 1 000 milliards de dettes supplémentaires, tout est à refaire. Donc, c'est ça que j'appelle de mes vœux. Mais je sais que c'est un peu une illusion. Néanmoins, je vous confie là ce que j'essaie de dire quelques fois au niveau national, sans succès bien évidemment. Mais je voulais donner cette précision parce que les remarques que nous faisons ne portaient pas sur la DGF, puisque Laurent a raison, en termes d'enveloppe, avec les modulations qu'on connaît ici et là, y compris nous. Mais il y a d'autres domaines où nous avons une restriction des crédits, et nous craignons le pire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Anthony POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. En effet, je partage ce que vient de dire Gaby et ce qu'a dit notamment Christophe sur les inquiétudes que nous pouvons avoir sur nos budgets dans le contexte que nous connaissons, et les craintes fortes qui s'expriment, puisqu'en effet, derrière chaque euro inscrit dans nos budgets, il y a des commandes publiques pour nos entreprises, des soutiens à des structures associatives qui, aujourd'hui, déjà subissent des baisses et avec des conséquences directes sur l'emploi sur notre territoire. Et c'est un peu potentiellement un plan social à bas bruit dans le monde associatif qui est en train de se faire parce qu'il y a, aujourd'hui, déjà des baisses qui se constatent.

Plus précisément, Monsieur CROIZIER, sur la dotation globale de fonctionnement. Vous annoncez qu'elle est très légèrement en hausse au niveau national, elle n'a pas baissé. Mais remarquez que la revendication de l'ensemble des collectivités locales est que cette dotation globale de fonctionnement suive l'inflation et que si cette dotation globale de fonctionnement suivait l'inflation l'année dernière, c'est une augmentation de plus de 800 M€ qu'il aurait fallu inscrire dans la Loi de Finances. Et si nous avions fait la même chose les années précédentes, notamment dans une période d'inflation, c'est près de 2 Mds€ qu'il aurait fallu inscrire dans l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

Et en réalité, c'est simple, nos charges, nous subissons l'inflation comme tous les ménages, mais l'État ne nous permet pas, à travers la dotation globale de fonctionnement de les couvrir. Donc, à un moment donné, mécaniquement, il y a des choix compliqués qui sont à faire. Donc, ce que nous demandons à l'État, c'est peut-être qu'on peut revoir des critères, on peut regarder ce genre de choses, mais c'est de continuer à faire confiance aux collectivités et à accompagner ces collectivités en faisant que la dotation globale de fonctionnement suive l'inflation. Parce que là, si l'on cumule d'année en année, c'est plusieurs millions d'euros que nous n'avons pas dans nos budgets, puisque la dotation globale de fonctionnement n'a pas été indexée sur l'inflation, au-delà des observations qu'a pu faire mon collègue Christophe LIME sur le contexte global, sur le fait que ce ne sont pas les collectivités locales qui sont responsables du déficit public. Et nous le voyons encore dans les derniers rapports qui sont sortis.

Et je voulais également indiquer que la Cour des comptes a sorti un rapport récemment indiquant les dépenses nécessaires dans le contexte pour éviter des dépenses demain en matière de transition écologique. Et il est vrai que le chiffre de 100 Mds€ a été indiqué au niveau national. Nous sommes au rendez-vous puisque nous augmentons notre investissement. Nous faisons notre part en augmentant l'investissement dans la transition écologique et chaque euro investi dans la transition écologique, c'est demain 7 € d'économie sur nos budgets. Oui, faisons confiance aux collectivités locales, faisons en sorte que leur dotation globale de fonctionnement soit pérennisée, soit augmentée au niveau de l'inflation. Et c'est cette confiance-là que nous demandons, et pas simplement quelques miettes dans des arbitrages budgétaires qui, au final, passent même sans que vous ayez la possibilité, Monsieur le Député, de les voter, puisque tout cela passe ensuite en 49.3.

Donc, vraiment, faites confiance aux collectivités locales et aux moyens donnés aux collectivités. La question de la fiscalité locale est au cœur aussi de ce sujet. Et mettons-nous autour de la table, je pense que nous sommes nombreux à le demander. Mais pour cela, il faut accepter parfois aussi que le constat posé par le gouvernement sur la situation n'est pas un constat unanimement partagé tant qu'il n'y a pas de remise en cause également du côté gouvernemental.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Frank.

M. LAIDIE.- Oui, je suis attentif à la DGF, la dotation globale de fonctionnement, forcément, parce que c'est quelque part le pacte de décentralisation qui se joue là. Moi, ce que je constate, c'est une bonne nouvelle si ça bouge à la hausse et si on rééquilibre. Mais c'est peut-être parce que, si on regarde sur un temps un petit peu plus long, et je vais vous donner l'exemple de ma commune, la commune de Pugey, depuis 2014, on dépasse la baisse de 60 % de la DGF. Imaginez ce que ça représente pour une commune comme la mienne. Je ne suis pas un cas isolé. Je pense qu'ici les collègues vont se retrouver dans mes propos. Il est vrai qu'il arrive un moment, quand on a enlevé tout le gras, la viande, il ne reste plus que l'os, c'est tout. Et je trouve qu'il est temps, effectivement, qu'il y ait cette prise de conscience, et qu'on se pose la question de notre réalité de terrain. On est à plus de -60 %. Et vous savez très bien, chers collègues, ce que ça veut dire en termes de choix budgétaires. Ça ne nous empêche pas, malgré tout, de travailler et d'investir, mais voilà, on est dans le dur du dur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui. Tu prends la parole ? Oui.

M. BLAISON.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste revenir sur ce qui m'inquiète un peu, c'est plutôt les finances de notre collectivité. Hier, dans Maire-info est parue une étude réalisée par la Banque Postale sur la situation financière des collectivités qui disait qu'effectivement, ce n'est pas elles qui contribuaient au déficit national. Elle pointait tout de même des inquiétudes, notamment sur les compensations qui étaient basées sur la TVA. Les recettes de TVA sont en baisse cette année, au premier semestre, ça veut dire que, forcément, les recettes vont être en baisse pour les collectivités. Et ça, c'est la Connerie, on peut le dire avec un grand C, de l'avatar de la suppression de la Taxe d'habitation. Alors Monsieur CROIZIER, essayez de nous expliquer quel était le bien-fondé de cette suppression, compte tenu de ce qui nous attend en termes de compensation qui ne sera pas à la hauteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces éléments. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Non, pas de commentaires particuliers.

Malgré tout, souvent ici, on a des débats autour du budget et on nous parle de sincérité ou d'insincérité, il est vrai que quand on dit que la DGF augmente alors qu'elle est largement en dessous de l'inflation, mécaniquement, c'est faux. Voilà, c'est juste mécanique. Si c'est faux ! C'est faux puisqu'en fait, pour l'ensemble des collectivités, le résultat c'est que nous n'avons pas les moyens équivalents. Et donc, c'est faux.

Monsieur CROIZIER, je crois que Monsieur POULIN vous a fait une très belle démonstration et ainsi que les autres personnes, mais vous avez sans doute quelque chose à nous apporter.

M. CROIZIER.- Alors, oui, je vais simplement dire qu'en fait, là, vous êtes en train de dire que je suis un menteur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non, je dis que c'est faux.

M. CROIZIER.- Je ne peux pas vous laisser dire ça. Je vous dis que les budgets de la DGF à l'échelle nationale ont augmenté. Point. C'est tout. Je ne dis pas autre chose. Après, on peut vouloir que tout augmente au niveau de l'inflation, ce n'est pas le choix qui a été fait, évidemment, pour des raisons budgétaires. Je pense que si le niveau d'endettement de l'État était moindre, les arbitrages seraient sans doute éminemment plus favorables. Je ne vais pas reprendre la description de la situation budgétaire de l'État. Je mentionne qu'on ne peut pas, dans l'état actuel des choses, dernier budget à l'équilibre en France, 1974, réalité des choses, demander toujours plus de dépenses à l'État. Il n'en a tout simplement pas les moyens, malheureusement.

En tout cas, la proposition de Gabriel d'un tour de table budgétaire est absolument fondamentale. Si on n'arrive pas à se mettre autour de la table, quand je dis « nous », ce sont les collectivités, l'État, les parlementaires et à discuter et à trouver des solutions ensemble, ensemble, nous n'y arriverons pas. Les lignes rouges dressées, dont on entend parler, ne permettront pas de trouver des solutions. C'est simplement un travail de dialogue. Je partage ce qu'a dit Monsieur POULIN et peut-être à revoir, ce n'est pas peut-être, mais à revoir chacun un certain nombre de positions, mais c'est valable pour les uns et pour les autres.

En tout cas, aujourd'hui, dans la situation, on note que la France est dans l'incapacité de proposer un budget. En tout cas, l'Assemblée est en incapacité de proposer un budget pour la France. Et moi, ça me désole de voir que dans ces conditions, nous n'arrivons pas à discuter les uns les autres.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, la DGF se trouve dans une situation qui ne suit pas l'inflation et mécaniquement, nous n'avons pas les mêmes moyens pour l'ensemble des communes. C'est encore une fois mécanique. Et il faut rappeler une chose, c'est qu'il n'y a pas que la DGF, que nous avons aussi toutes sortes d'autres dotations qui sont variables, qui vivent des variations, d'ajustement, des nuances, qui sont loin d'être négligeables. Je tiens à le redire, parce que c'est important de dire combien nous avons besoin d'avoir tous les leviers qui nous permettent de continuer. Et que très mécaniquement, si, comme je viens de le dire, nous l'avons dit, nous n'investissons plus sur notre territoire, nous les collectivités qui soutenons par la commande publique une grande partie de nos entreprises, c'est bien d'une récession dont il est question, et pas simplement une résolution d'une dette, mais d'une récession dont il va être question sur notre territoire.

J'espère que justement tout le monde sera en capacité d'entendre les élus, parce que les élus ne demandent qu'une seule chose, c'est d'être entendus par le gouvernement, ce qui n'a pas été entendu jusqu'à présent.

Je vous propose maintenant de voter la DM2. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025 par chapitre, tel que présenté en annexe, et conformément aux documents budgétaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Validation du rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de Compétence (Lecture Publique) - validation des charges transférées

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 6 concernant justement la CLECT qui a eu lieu juste auparavant, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités et résultats définitifs du transfert de charges relatif à la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique », à savoir :

- les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre du transfert de la compétence à savoir : 137 822,36 € en fonctionnement (soit + 6 594.37€) et 19 500,00 € en investissement dus par la Ville de Besançon à GBM ;
- le montant définitif de l'attribution de compensation de la Commune de Besançon, après prise en compte des incidences du transfert de compétence, soit un montant de 13 168 607,46 € en fonctionnement et de 4 029 738,94 € en investissement, à verser à GBM ;
- le montant des attributions de compensation reste inchangé pour les autres communes membres de GBM (délibération du 19 décembre 2024).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Rapport social unique - données 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Prendre acte du rapport social unique et des données 2024. Est-ce qu'il y a volonté d'amener un certain nombre d'éléments ? Ça me permet, s'il n'y a pas de commentaire, de dire combien, très souvent, il y a, effectivement, un certain nombre d'actions qui sont menées sur notre territoire, et je crois que nos agents sont très sensibles au fait que, très souvent, les services publics sont montrés du doigt, et sont très affectés de ne pas avoir la reconnaissance qu'ils devraient avoir. Je tiens à le dire parce que nos agents sont précieux et ils servent vraiment, avec beaucoup d'engagement, le service auquel ils sont attachés. C'est ce qui ressort d'ailleurs de ce rapport aussi social unique. C'est aussi l'engagement dans lequel ils sont. Je tenais à le dire parce que c'est important de rappeler que le service public, c'est aussi des agents, et quand on pointe du doigt que les collectivités devraient réduire leurs dépenses et qu'on pointe du doigt le fonctionnement, on est bien d'accord que c'est proposer qu'on réduise justement l'activité de nos agents. Je préfère le dire parce qu'il faut que ce soit clair, qu'on ne cache pas derrière le mot fonctionnement ce qu'un certain nombre, des uns des autres, demande de réduire encore une fois le fonctionnement.

Donc, on ne peut pas d'un côté dire « on remercie les agents » et d'un autre côté dire « nous voulons réduire l'activité des services publics du fait de réduire le travail que font nos services ».

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de prendre acte. Très bien.

Conformément à l'article L 231-4 du code général de la fonction publique, le Conseil de Communauté prend acte de l'élaboration du Rapport Social Unique 2025.

8. Index égalité professionnelle 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- L'index égalité professionnelle 2024. Est-ce que là encore il y a des questions ? Non. Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Prend acte des indicateurs et de l'index à l'égalité professionnelle,**
- **Approuve le plan d'actions proposé.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. SEM aktya - rapport annuel 2024 des élus administrateurs

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Anthony POULIN (2) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant le rapport n° 9 concernant Aktya. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 6

10. SEM Aktya - avance en compte courant d'associé

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Nicolas BODIN (1), Marcel FELT (1), Anthony POULIN (2), Nathan SOURISSEAU (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 10. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le principe retenu par GBM de laisser les dividendes 2024 d'Aktya lui revenant en avance en compte courant dans la société ;**
- **autorise M. ROUTHIER, Vice-Président, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 11

11. SEM Sedia- rapport annuel des élus administrateurs

Mme Marie ETEVENARD (1) et M. Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 11. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

12. SEM Sedia avance en compte courant d'associé

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 12. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le principe retenu par GBM de laisser les dividendes 2024 de Sedia lui revenant en avance en compte courant dans la société ;**
- **autorise M. ROUTHIER, Vice-Président, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

13. SPL territoire 25- rapport annuel 2024 de l' élu administrateur

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 13. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 de l' élu représentant GBM dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

14. SPL AER - Rapport 2024 de l' élu administrateur

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 14. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 de l' élu administrateur représentant Grand Besançon Métropole, actionnaire, dans les instances de la SPL AER.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. SPL MBFC - rapport annuel 2024 des élus administrateurs

Mme Catherine BARTHELET (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 15. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16. SEM LOGE.GBM - rapport annuel 2024 des élus administrateurs

M. Yannick POUJET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 16. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le rapport annuel 2024 des élus représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

17. Sedia- création filiale SCCV LES BLANCHERIES

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 17. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la participation de la SEM sedia au capital de la SCCV « Les Blancheries », en association avec Les Constructeurs du bois, pour la réalisation d'une opération immobilière à Montbéliard
- Autorise les élus administrateurs représentant GBM à se positionner en faveur de la création de cette filiale dans les instances de sedia.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

18. Taxe foncière sur les propriétés bâties - Abattement en faveur des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 18. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'instauration d'un abattement de 50 % de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire, pour la durée de ce bail, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Révisions des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 19. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve :

- la révision de l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation de programme « HABITAT 2013-2021 » ;
- la révision de l'échéancier de crédits de paiement de l'autorisation de programme « AIDES A LA PIERRE 2025-2030 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Convention secrétariat entre GBM et le Syndicat Mixte de Micropolis

Mmes Marie-Jeanne BERNABEU (2) et Marie LAMBERT (1), et MM Gabriel BAULIEU (1), Jacques KRIEGER (1), Christophe LIME (1) et Fabrice TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 20. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le projet de convention de gestion administrative et financière entre GBM et le SYMM,
- Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

21. Actualisation de la liste des emplois permanents (LEP) suite à la création d'un emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires, au recalibrage de 2 emplois au Département Urbanisme, à la création d'1 emploi au Service Aide aux Communes et à la création de 2 emplois à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 21. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création d'1 emploi d'attaché à la Direction Economie Innovation et Territoire au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi d'ingénieur, d'1 emploi d'agent de maîtrise et la suppression de 2 emplois de technicien au département urbanisme au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi d'attaché au Service Aide aux Communes au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole
- Approuve la création de 2 emplois d'ingénieur à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.
- Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Regualification et transition écologique de la ZAE Thise-Chalezeule - Lancement de l'opération d'aménagement et demande de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 22. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Tu voulais présenter ?

Mme BARTHELET.- Oui, on avait prévu une petite présentation.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Mme BARTHELET.- Avec un support. Voilà, c'est parfait. Merci.

(Diffusion d'une présentation)

Alors, j'excuse notre collègue, Marcel FELT et on lui adresse toute notre sympathie. Vous savez qu'il vit des moments difficiles. C'est lui qui aurait dû présenter ce rapport et les prochains et puis Nicolas bien sûr le VP Économie pourra compléter, au besoin. On pensait important de vous présenter ce rapport parce qu'il est plutôt novateur.

Donc, le contexte est que Grand Besançon a validé en 2021 l'engagement d'études de requalification des zones d'activités ; une requalification en matière de transition écologique, d'optimisation foncière en lien avec les communes et les entreprises qui sont implantées.

Les enjeux qui avaient été identifiés étaient :

- Les besoins d'amélioration de la desserte en mode actif. C'était un enjeu commun pour toutes ces zones d'activités ;
- La lutte contre les îlots de chaleur ;
- L'amélioration du confort des usagers. On peut imaginer un apport de services, par exemple, ou créer des espaces communs ;
- L'amélioration de l'image, d'une manière générale, la zone d'activité en lien avec le futur RLPi et le schéma de signalétique de Grand Besançon. J'étais toujours dans le contexte, pas de problème.

Et dans ce cadre, c'est la zone d'activité de Thise-Chalezeule qui a été identifiée comme prioritaire au regard de tous ces enjeux.

- Et puis bien sûr, j'ai oublié de dire aussi que l'idée était de densifier et de faire du renouvellement urbain. Et ça, c'est aussi ce que nous a dicté la loi Climat et résilience.

Donc, nous avons recruté des cabinets qui ont été recrutés pour mener des études qui ont été présentées aux élus lors de différents COPIL, et ils ont réalisé un Plan Guide de requalification de transition écologique. Et ça a été validé en 2021. Ces études, pour information, financièrement, étaient accompagnées par la Région Bourgogne Franche-Comté et la Caisse des dépôts.

Un principe de remise à niveau et de mutation a été validé avec ces trois axes, et principalement la requalification des espaces publics qui représentent 20 % en fait des zones d'activités, et selon, bien sûr, les critères que j'ai cités juste avant, le renouvellement des sites fonciers stratégiques, et un programme d'animation. J'allais dire, en gros, pour embarquer tous les acteurs dans l'aventure et les inciter.

L'investissement est estimé à ce jour à 2,5 M€ HT. On va voir cela juste un petit peu après. Et on précise que ça ne prévoit pas la partie privée des rues qui sont citées à l'écran, les acquisitions de terrains, le coût d'une politique d'animation qui serait plus volontariste que celle dont on a parlé juste avant, les éventuels frais d'études complémentaires ou éventuels surcoûts.

Et pour information, une enveloppe (éléments que vous retrouverez aussi dans le rapport) de 1,8 M€ est à prévoir aussi pour l'aménagement du secteur des Andiers qui est prévu pour la suite.

Le souhait est que tous ces aménagements profitent au plus grand nombre. Donc, l'idée est que les entreprises puissent, bien sûr, réduire leurs investissements initiaux, et on sait qu'elles sont très incitées à le faire, que ce soit par des obligations réglementaires ou autres. On peut citer, par exemple, le décret tertiaire qui les oblige à opérer des mutations importantes.

L'idée aussi, c'est qu'elles puissent mutualiser des espaces, des équipements de services, renforcer les coopérations entre elles et créer de nouvelles synergies et augmenter les opportunités d'un parcours résidentiel plus facilité.

Pour les propriétaires, ils peuvent espérer une valorisation de leur bien à l'issue de tous ces travaux. Le bénéfice, on le souhaite bien sûr aussi pour tous les usagers utilisateurs qui sont employés, clients ou visiteurs, et qu'ils bénéficient ou qu'ils puissent accéder à de nouveaux services et d'équipements.

Et puis pour les collectivités, elles souhaitent, elles, en gros, optimiser les coûts d'entretien, anticiper la formation de friches puisqu'on agit en amont, renforcer l'attractivité du territoire – on a parlé de l'image qui est importante – et rationaliser bien sûr aussi l'usage du foncier.

Alors, ce n'est pas dit, là, c'est dit un peu plus tard, mais bien entendu, dans toutes ces phases d'études et d'échanges, des rencontres régulières ont été menées notamment par Nicolas BODIN et Marcel FELT et les autres membres du COPIL, parfois, avec bien sûr toutes les entreprises de la zone qui ont été concernées, mais aussi avec :

- les Jardins de Cocagne pour les conforter dans leur activité ;

- le SDIS, bien sûr, puisqu'il y a un vrai enjeu pour la sécurisation de leurs interventions ;
- le Conseil départemental, puisqu'il s'agit d'une départementale sur laquelle on va commencer les travaux ;
- la Région Bourgogne Franche-Comté, qui est très intéressée par ce projet parce qu'il est novateur. La Région espère qu'il sera un peu un modèle, c'est aussi pour ça qu'elle a accompagné les travaux.

Alors, la première phase de travaux qui a été priorisée est celle de l'aménagement de la rue des Bruyères (vous l'avez à l'écran). Et là les travaux débiteront très prochainement, en novembre 2025. A été choisi particulièrement cet axe, bien sûr, parce que c'est l'axe central. Et là, on est bien dans l'entrée de la zone, mais aussi dans l'entrée de la Communauté urbaine.

Les travaux consistent principalement, et vous le verrez après sur les *slides* en images, à renforcer la desserte de bus, à réduire les voies de circulation en largeur pour créer des axes de modes doux ou actif, comme dirait plutôt notre collègue Yves, qui n'existent pas du tout pour l'instant et les éclairer, et à désimperméabiliser une part du profil de la route avec des plantations pour créer bien sûr des îlots de fraîcheur, de la biodiversité, mais aussi pour mieux gérer les eaux pluviales.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 670 000 €, avec un reste à charge pour Grand Besançon de 548 000 €. C'est un projet qui est bien subventionné, comme je l'ai dit précédemment, à la fois par la Région, le Département, et l'Agence de l'eau.

Vous avez à l'écran les photos qui parlent d'elles-mêmes sur la qualité de vie qui est proposée grâce aux travaux et vous voyez ce que ça apporte en bénéfice. Et vous avez la même chose par rapport au chemin de la Combe Balland.

Et puis rapidement, on vous propose le calendrier prévisionnel pour la suite.

- Sur la phase 1, c'est celle dont on a parlé qui était identifiée (en rouge à l'écran), avec les 12 mois de travaux qui vont commencer très prochainement ;
- La phase 2 interviendra, vous le voyez un petit peu plus tard (forme orange), avec des travaux potentiellement qui pourraient commencer en 2027, 2028.
- Et puis la phase 3, qui interviendra après 2028, c'est la partie violette.

Voilà, j'espère que ça vous permet de mieux comprendre ce qui se joue dans cette requalification pour ce projet sur lequel on intervient en priorité.

Et vous êtes appelés, s'il vous plaît, à autoriser la Présidente à solliciter toutes les autorisations administratives, signer les éventuelles conventions, et solliciter et confirmer les subventions auprès des partenaires qui ont d'éventuelles conventions liées et identifiées ici. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci.
Lorine.

Mme GAGLIOLO. - Oui, merci. Je voulais juste apporter une petite précision sur la diapositive 4 qui nous a été présentée. J'imagine que le diaporama a été travaillé il y a quelque temps et c'est parfaitement normal. Je voulais simplement informer l'Assemblée pour qu'on n'ait pas de malentendu entre nous, qu'on a rendu un arbitrage ce mardi 23 septembre, qui prévoit d'ajuster un petit peu ce qui vous a été présenté. Peut-être que la diapositive peut nous être remise sous les yeux pour que l'on comprenne bien.

Vous avez toute une partie un peu floutée qui correspond à une zone d'extension prévue de la zone. Et en fait, vous voyez un petit bâtiment blanc qui est un peu au milieu des champs. Ça, c'est la pépinière maraîchère des Andiers et actuellement ce que vous avez sous les yeux (Waouh ! Trop beau ! Magnifique !). Vous avez ici la pépinière maraîchère des Andiers, et en fait, toute cette parcelle-là est exploitée par la pépinière maraîchère des Andiers. Or, le plan que vous avez sous les yeux, c'est un des scénarios qu'on travaillait. Et on a décidé mardi, avec Nicolas et Catherine, de demander aux services de ne plus envisager d'urbaniser ici, et de plutôt se consacrer sur le scénario 2 qui prévoit de reporter exactement le même nombre d'hectares, mais ici ; on n'impacte pas la pépinière maraîchère.

Dans le PLUi, on sacralise bien notre pépinière maraîchère en zone A, et on ne déstabilise pas le modèle économique de cette pépinière. Donc, on a bien regardé au niveau du schéma de priorisation des ZAE, ça ne change rien au volume. C'est simplement qu'au lieu de se donner deux scénarios possibles, on reste sur un scénario où on n'impacte pas la pépinière maraîchère. Je préférerais vous le dire comme ça, il n'y aura pas de sujet dans les prochaines années, et de confusion, entre nous. C'est le scénario qu'on a décidé de ne pas retenir pour conforter notre pépinière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette précision.

Nicolas BODIN.

M. BODIN.- Oui, on pourrait se poser la question de savoir pourquoi on rénove des zones plutôt qu'en construire ? En fait, on fait les deux. Pourquoi on rénove les zones ? Tout simplement parce que par rapport à la qualité de vie au travail et par rapport à l'accessibilité de ces zones, on pourrait très bien avoir des entreprises qui se déplacent vers des zones plus nouvelles ou plus modernes. Donc, il y a en fait un plan de rénovation de trois zones à l'heure actuelle, celui de Besançon-Thise-Chalezeule, c'est 2,5 M€. C'est ce que vient de présenter Catherine. Également sur Saône, la zone de Petit Frêne Cheneau Blond, c'est 2,8 millions et la zone sur Saint-Vit des Grands Vaubrenots et de la Fruitière pour 4,7 millions, d'ailleurs globalement sur les 7 ou 8 prochaines années, le Grand Besançon va investir 10 M€ uniquement pour rénover des zones qui existent déjà. Et cette zone de BTC, c'est la plus ancienne zone sur le territoire grand bisontin. Mais par ailleurs, on travaille toujours sur le déploiement des autres zones dont je vous ai souvent parlé, qui représentent à peu près 114 hectares. Et le premier bilan, par exemple, sur une zone comme Marchaux-Chaudefontaine, c'est déjà 11 M€ qui, en premier bilan, seront déjà la charge du Grand Besançon. Donc, on travaille à la fois sur la rénovation des zones actuelles et puis sur le déploiement, bien évidemment des futures zones.

M. BAULIEU.- Juste une petite observation. Enfin, ceux qui suivent les dossiers m'ont déjà entendu en parler. J'ai un regret dans cette affaire que je vote bien évidemment, mais un vrai regret pour celle-là et pour les autres à venir, c'est de ne pas trouver, alors est-ce qu'on n'a pas pu, est-ce qu'on n'a pas voulu, un fonds de concours tout simplement des SCI entreprises de la zone qui vont connaître une revalorisation patrimoniale substantielle. C'est très bien, mais je regrette qu'on ne les mette pas à contribution.

M. VUILLEMIN.- Merci, Madame la Présidente. Pour appuyer tes propos, Gabriel, il serait intéressant qu'on ait une méthode incitative pour que les bailleurs privés de ces zones requalifient aussi leur patrimoine immobilier. Parce qu'il est vrai que sur BTC, par exemple, on va avoir une très belle requalification des voiries ou des accès autres qui va, tu as raison, donner de la plus-value à la zone, et il faut effectivement qu'on arrive à travailler plus en collaboration avec les bailleurs privés pour les inciter à rénover aussi leurs bâtiments.

M. BAULIEU.- Sur des aménagements. Donc, je ne sais pas si on pourrait s'inspirer de nos pubs d'aménagement pour les requalifications, mais bref, c'est cet esprit-là que j'aimerais pouvoir retrouver dans ces requalifications. Et d'ailleurs, on irait plus vite, en plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, des choses à explorer.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je vois que tout le monde est satisfait de notre politique économique. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la réalisation de cette opération d'aménagement et la poursuite des études sur les axes secondaires**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**
 - **solliciter toutes autorisations administratives utiles,**
 - **signer les éventuelles conventions à intervenir,**
 - **solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires et à signer les éventuelles conventions liées.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. ZAE du Noret 2 – Renouvellement de la ZAD

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 23, renouvellement de la zone d'aménagement différé du Noret 2. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité des suffrages exprimés, 18 abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise la Présidente à diligenter toutes les procédures utiles au renouvellement de la ZAD, et notamment soumettre un projet de renouvellement au Préfet,
- maintient GBM en tant que bénéficiaire du Droit de Préemption Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 89

Contre : 0

Abstentions : 18

Conseiller intéressé : 0

24. ZAC des HAUTS DU CHAZAL – Compte Rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2024

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Donc, le rapport n° 24 sur les Hauts du Chazal. Y a-t-il des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve le bilan révisé au 31 décembre 2024, pour un montant de 54 000K€ HT,
- Prend acte de l'engagement des collectivités co-concédantes, qui reste stable et ressort à 22 784K€ HT dont 21 957 K€ HT en participations et vente d'ouvrages et 827 K€ HT en participation en nature des Collectivités pour la mission de Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

25. ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Rapport n° 25. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire sedia pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere,
- Approuve le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2024 à un montant de 11 260 575 € HT au lieu de 11 245 824 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

26. ZAC des Marnières à Chalezeule – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2024

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 26. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan financier révisé au 31.12.2024 de l'opération d'aménagement pour un montant de 17 260 K€ HT, avec une participation de GBM constante à 10 211 K€ dont 4 062 K€ de participation d'équilibre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

27. Prolongation de la concession d'aménagement de la ZAC des Marnières

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Anthony POULIN (2) et Pascal ROUTHIER (1), ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 27. Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC des Marnières portant sur sa prorogation pour une durée de 5 ans supplémentaires soit jusqu'au 14 juin 2031.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

28. Commune de Dannemarie-sur-Crête Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°2 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- 28. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification 2 du PLU de Dannemarie-Sur-Crête.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Commune de Chemaudin-et-Vaux – Approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par déclaration de projet - Extension de la carrière

Mme LA PRÉSIDENTE.- 29. Des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la déclaration de projet emportant l'approbation du PLU de Chemaudin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Commune de Besançon Plan local d'urbanisme (PLU) – Modification n°14 Décision relative à la non réalisation d'une évaluation environnementale

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 30. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale au vu de l'avis tacite de la MRAe dans le cadre de la procédure de modification 14 du PLU de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Commune d'Ecole Valentin - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

Mme LA PRÉSIDENTE.- 31. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du PLU de la commune d'Ecole Valentin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Autorisation du Droit des Sols (ADS) - Avenant à la convention relative à la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations

Mme LA PRÉSIDENTE.- 32. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la tarification des déclarations préalables modificatives instruites par le service ADS qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions relatives à la création du service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Avis de Grand Besançon Métropole sur l'arrêt du SCoT Besançon Coeur-Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- 33. Donc, c'est l'avis du Grand Besançon Métropole.

M. BAULIEU.- Oui, on donne la parole aux spécialistes. Non, mais vous l'aurez compris, je le dis en plaisantant, mais Jean-Paul est excusé ce soir ? Jean-Paul est excusé, et notre spécialiste précisément, le Président du Syndicat mixte du SCoT, ce n'est bien évidemment pas lui, même s'il était là, qui va présenter le rapport, émettant un avis que d'emblée je vous dis que nous proposons favorable sur ce SCoT qui a été arrêté en Conseil syndical le 8 juillet. Et depuis, on rentre dans la période de consultation, des collectivités comme nous. Donc, on est sollicité pour émettre un avis, et puis il y aura enquête publique ensuite, et puis approbation, ultérieurement, comme nous aurons à le faire sur un calendrier à peine décalé sur le PLUi.

Je ne vous rappelle pas ce qu'est le SCoT, ce document-cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement du territoire. Et puis pas davantage que bien évidemment, nos différents documents PLUi, bien évidemment, mais autres documents d'orientation devront être compatibles avec les objectifs du SCoT. Alors, compatibles, la compatibilité, des fois, on peut en débattre longuement, mais enfin. Donc, c'est le sens des textes, précisément.

Ce qu'on peut souligner dans cet avis favorable, c'est que ce SCoT est ambitieux en matière de développement et d'environnement. Donc, vous l'avez vu dans le document, mais comme je l'ai déjà présenté quelque part, si on parle des orientations politiques du SCoT, déclinées, précisément, en 16 objectifs et 47 attendus retraduits dans les recommandations les prescriptions du DOO, trois axes :

- Soutenir un développement responsable et solidaire ;
- Répondre aux besoins des habitants en assurant leur bien-être dans un territoire sain ;
- Agir pour un territoire décarboné.

Si on a envie d'émettre un avis défavorable, il faudra un peu développer l'argumentaire.

Pour organiser le développement et l'aménagement de son territoire, le SCoT s'oriente vers un territoire des proximités par l'intermédiaire d'une armature territoriale composée de 15 bassins de proximité organisés autour d'une logique de déplacement. C'est important, vous le voyez à la carte, c'est une carte à laquelle nous sommes déjà familiarisés, mais il faut qu'on s'y habitue encore davantage puisque c'est précisément l'armature de notre territoire telle que nous l'avons à la fois prise en compte et que nous la confirmons dans le SCoT. Et ces espaces de proximité c'est, effectivement, un concept extrêmement important en matière, à la fois de qualité de la vie, et puis de limitation des déplacements. Parce qu'essayer de traiter le problème des déplacements, là, je vais parler sous le contrôle de Marie, mais c'est d'abord essayer d'éviter la nécessité de se déplacer, et de ce point de vue c'est tout le concept précisément de cette notion de bassin ou de territoire de proximité, déclinée à tous égards et notamment, on y viendra à la fin, sur ces questions de services et de commerces, proches de tous.

Je le disais, nous proposons un avis favorable au projet du SCoT.

Donc, s'agissant des enjeux démographiques et du foncier, on indique, on rappelle notre attractivité et notre ambition. Donc, on a eu des débats là-dessus, qui remontent déjà d'ailleurs à plusieurs années, puisqu'on a travaillé à la fois sur le SCoT et sur le PLH et – Euréka ! – on défend les mêmes choses dans un document et dans l'autre. Mais à l'échelle du SCoT, on a cette trajectoire d'accroissement de population de 900 habitants par an.

Et puis on rappelle puisqu'on parle dans ce paragraphe des aspects démographiques et fonciers, mais également sur les aspects de déplacements, les considérations que nous souhaitons voir prises en compte.

Et puis relever le défi de répondre à la demande nécessite de pouvoir mobiliser du foncier, mais autrement. Donc, également là, c'est un concept que nous devons tous intégrer depuis 2021 déjà, Climat et Résilience, je ne pense pas me tromper de date.

Le SCoT permet cela en démontrant la nécessité de mobiliser 700 hectares à l'horizon 2050 qui représente, dans la continuité du rythme amorcé depuis le SCoT de 2011, la poursuite d'une réduction de 50 % du rythme de consommation dans laquelle s'inscrivent Grand Besançon et son PLUi, tout en garantissant les conditions viables, en adoptant les densités compatibles avec le paysage et les formes villageoises de Franche-Comté. Donc, on est sur une trajectoire là, mais en ne perdant pas de vue que l'horizon 2050 sera un horizon plus contraint encore en matière d'adaptation sur nos territoires.

S'agissant du rôle de centralité de la ville, des fonctions résidentielles et du logement, on sait que l'agglomération représente 90 % de la population du SCoT, puisqu'on a peu de partenaires dans ce SCoT, puisque nous sommes deux communautés (Grand Besançon et le Val Marnaysien). Bien évidemment Grand Besançon Métropole possède une structure territoriale particulière avec à la fois les petites communes et puis la ville-centre importante, qui accueille nombre de services de caractère métropolitain.

En matière d'habitat. Une première déclinaison des besoins identifiés par le SCoT, organisés en bassins de proximité, a été adoptée lors du PLH – j'y faisais allusion tout à l'heure –, et prévoit un scénario de 900 logements en moyenne par an. Le PLH s'inscrit comme une première phase transitoire dans la mise en œuvre du SCoT, puisque précisément la Présidente a souvent abordé cette question. Donc, réviser nos documents, concomitamment, doit nous conduire normalement à avoir de la cohérence entre tous les documents. Et c'est ce que nous avons fait, entre SCoT, PLH et PLUi, tout particulièrement.

Sur les questions de vieillissement, de migration, je ne m'arrête pas particulièrement. Je ne vais pas faire de la lecture ligne à ligne de cet avis.

J'attire votre attention sur le point suivant concernant la résorption du parc de logements vacants. Donc, nous essayons, là, d'attirer l'attention du SCoT sur la formulation des choses. S'agissant de l'objectif de 7 % à l'échelle des bassins, il s'agit bien d'une orientation. Ce n'est peut-être pas si simple, mais ce n'est pas le plus compliqué, parce qu'on écrit un peu plus loin que le SCoT précisant que la Ville de Besançon, compte tenu de l'ampleur de son parc immobilier, voit son objectif, même si on le ramène par rapport à ce qu'on écrivait dans le SCoT précédent, ramené à la reprise de 1 000 logements vacants sur la durée du SCoT. J'attirais l'attention dans mon commentaire, de Jean-Paul MICHAUD, mais c'est à nous tous, que récupérer 1 000 logements sur les 3 500, c'est à peu près ça, les amis bisontins qu'on identifie sur la ville de logements vacants, c'est déjà un challenge, j'ai envie de le qualifier quasiment d'insurmontable. Pourquoi je dis ça ? C'est parce que nous ne sommes pas l'arme au pied actuellement, nous agissons dans cette direction, et on voit bien qu'on n'est pas au rythme de dizaines de logements, remis dans le circuit par année. Et ce n'est pas une particularité bisontine également pour que les choses soient claires entre nous, mais ça met en cause tellement d'éléments que la partie est extrêmement compliquée ; et elle est non seulement compliquée, elle est très coûteuse puisque les quelques opérations que nous menons actuellement, quel que soit le maître d'ouvrage, sur la ville nous fait sortir des logements qui sont à 3 000 €, Aurélien, je parle sous ton contrôle, mais je pense qu'on est un certain nombre dans différentes institutions, on sort du 3 000 € le mètre, ce qui n'est pas anodin. Mais quand on est à Sedia notamment, je regarde la Présidente, un programme qui est sorti récemment à Dôle, il est largement à ce montant-là à partir de problématiques identiques, plus le fait que nous avons d'abord comme obstacle, tout simplement le fait qu'on a une propriété très enchevêtrée, et très diversifiée, et puis souvent diversifiée sur le plan des indivisions. Tout cela faisant qu'il est extrêmement compliqué d'avoir le contrôle d'opérations suffisamment importantes.

On parlait récemment de l'îlot Pasteur, qui est un exemple de ce qu'on pourrait faire, mais qui avait un particularisme quant à la possibilité pour la Ville d'en assurer le contrôle globalement.

S'agissant de l'organisation des mobilités. Donc, on indique que Grand Besançon partage avec le SCoT les objectifs concourant à la décarbonation du territoire. Je ne vais pas reprendre ce que disait tout à l'heure Marie, et puis ce qu'on a vu, il n'y a pas si longtemps dans notre Plan De Mobilité. Et c'est sur ces axes-là que, à la fois, le SCoT et notre PDM suggèrent d'orienter les choses avec rappelons-nous en des investissements considérables.

Et s'agissant des aménagements cyclables, les orientations du SCoT sont bien respectées dans le schéma directeur de Grand Besançon, autre schéma et autre cohérence, et vous savez que dans ce domaine nous avons singulièrement accéléré les choses.

Quant aux activités économiques et du tourisme, les objectifs du SCoT s'inscrivent dans la continuité de l'armature figurant dans le SCoT en vigueur, armature qui constitue le cadre de référence pour la mise en œuvre du schéma de programmation des zones d'activités de Grand Besançon.

Sur la maîtrise foncière, à long terme, par des outils adaptés, c'est au cœur des réflexions de Grand Besançon, avec les différents moyens que nous pouvons mettre en œuvre.

Le renforcement de l'attractivité touristique portée par le SCoT concorde avec la stratégie de Grand Besançon afin de valoriser le territoire par un tourisme respectueux de l'environnement, des paysages et du patrimoine existant, d'ailleurs c'est ce que l'on s'emploie à faire sur les opérations importantes d'investissement que nous réalisons, notamment, par exemple, sur la base d'Osselle.

S'agissant de l'urbanisme commercial, c'est un sujet qui a suscité des débats un peu passionnés parce que c'était passionnant, tout simplement parce que, bien évidemment, tout le monde va s'accorder à dire que nous avons, peut-être, inconsiderément, multiplié les surfaces commerciales ; que nous y avons procédé assez largement dans nos zones périphériques (on en connaît trois caractéristiques sur notre territoire entre Châteaufarine, Valentin et puis Chalezeule). On va rapidement tous être d'accord pour dire qu'il faut ralentir ou arrêter ce genre d'évolution, mais on a un peu trop tendance, sur des doctrines préconisées au niveau national, de dire qu'il faut focaliser sur les centres. On va tous être d'accord pour dire oui, nos cœurs de ville, nos cœurs de bourg, il faut être attentif. Et puis, il y a une armée de gens, qu'on habite Besançon ou n'importe quelle commune de notre agglomération, qui disent « et puis entre tout ça, qu'est-ce qu'on fait ? » Ça a été le sens des débats, et pour aboutir à un compromis, alors, c'est un peu subtil, en disant toutefois une phase transitoire – dans mes annotations, je mettais "qui devra durer" parce que je ne vois pas comment ce concept pourrait se satisfaire d'un caractère transitoire – doit permettre de structurer progressivement le territoire sans éloigner les populations des services et commerces. C'est pourquoi Grand Besançon apprécie le fait de pouvoir accompagner le développement urbain de quartiers peu denses et des communes – j'ajoute ça également sur le texte que vous avez –, par la présence de petits commerces de proximité. On ne peut pas fixer comme orientations majeures de notre SCoT que c'est le territoire des proximités qu'on va promouvoir, et puis organiser les choses de manière telle que chacun devra prendre sa voiture pour aller acheter sa baguette de pain à 15 kilomètres. Je caricature un peu, mais c'est pour me faire bien comprendre.

Donc, nous avons sans doute bien avancé là, peut-être qu'on aurait pu être plus précis avec une réflexion d'emblée plus constructive de cette démarche des proximités.

Et puis s'agissant de la préservation de l'environnement, le SCoT poursuit sa volonté de protéger les composantes environnementales du territoire, comme ce fut le cas depuis l'approbation du SCoT en vigueur. Et il y a un point sur ce sujet en matière de caractérisation sur la définition de zones humides fonctionnelles. Donc, il nous semble nécessaire de clarifier cette définition et de proposer des dispositions qui soient applicables de façon raisonnable aux documents d'urbanisme locaux et aux projets d'aménagement pour tout simplement avoir les études de qualification, de circonstance, dans chacun des documents. Donc, c'est une précision que nous souhaitons apporter. Donc, avec tous ces commentaires et quelques points sur lesquels j'ai attiré votre attention, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'égard du projet de SCoT tel qu'il a été arrêté avec ces quelques ajouts par le Syndicat le 8 juillet dernier, évidemment de transmettre cet avis au Président du Syndicat mixte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **prend acte du contenu du projet de SCoT arrêté**
- **rend un avis favorable sur le projet de SCoT Besançon Cœur Franche-Comté arrêté le 8 juillet 2025**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à transmettre cet avis au Président du Syndicat Mixte du SCoT pour être annexé au dossier d'enquête publique sur le projet de SCoT**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Aménagement du stade VTT de Grand Besançon Métropole sur le territoire de la commune de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 34 concernant un aménagement du stade VTT Ville. Gilles.

M. ORY.- Bonjour à tous.

(Diffusion d'une présentation)

Bonjour à tous. Donc, stade VTT du Grand Besançon - Conseil Communautaire. On est au niveau du stade de faisabilité. Le projet se situe à la Malcombe sur le complexe sportif Michel Vautrot, et il comprend trois secteurs d'évolution : les secteurs 1 et 2 qui se trouvent sur le complexe sportif, et une zone 3 qui est sur un terrain attenant, qui s'appelle le champ du taureau (vous voyez la carte avec les trois secteurs représentés).

Ensuite, nous sommes sur le secteur 1 qu'on qualifie de secteur ludique, du secteur de cross-country. Il est accessible à tout le monde. Il est basé plutôt sur un travail physique ou sur de l'échauffement, via des sentiers de couleurs différentes qui vont du vert au noir, avec des difficultés croissantes, un petit peu à l'image des pistes de ski (voilà, sur la carte ces circuits), et voici des exemples de réalisation sur ces circuits avec des pierriers, des modules bois et toute une intégration paysagère qui va avec.

Ensuite, nous avons un secteur 2, une zone 2 qui est une zone de vitesse et de saut. Et là, on a une portion rouge, qui s'appelle une portion dite « dual » qui permet l'évolution parallèle de deux athlètes, là, nous sommes plutôt basés sur la vitesse et le saut sur ce secteur. Et là, vous avez également des exemples de réalisations, des modules bois avec des virages relevés, des pontons et puis des lignes de saut.

Sur le secteur 3, nous sommes sur le champ du taureau, c'est un terrain qui est attenant au complexe sportif et là nous utilisons pratiquement le dénivelé du terrain pour uniquement des ateliers très techniques. Vous avez des modules, disons en exemple : « pierriers », « step down » ou « mikado », vous voyez, c'est très technique, et qui permet de franchir certains obstacles – c'était le secteur 3.

Ensuite, nous avons des configurations événementielles.

Donc si on prend les secteurs 1 et 2, c'est la version courte, et là c'est pour des compétitions type département, région. On a une configuration en utilisant les secteurs 1, 2 et 3. Et là, c'est une configuration événementielle nationale, et le but est d'obtenir une labellisation par la Fédération française de cyclisme pour ces types de circuits.

Le calendrier :

- Septembre 2025, on est en train de recruter actuellement un maître d'œuvre ;
- Mi-novembre 2025, le dossier pro est finalisé ;
- Fin d'année, on consulte les entreprises ;
- Mi-janvier 2026, début des travaux ;
- Mai 2026, on espère la livraison du stade.

Sur le montant du projet, nous avons sollicité nos partenaires habituels, le Département du Doubs (118 500 €), l'ANS (Agence nationale du Sport, 79 000 €), la Région Bourgogne Franche-Comté (118 500 €) et un reste à charge pour Grand Besançon Métropole de 79 000 € ; donc un total de 395 000 € HT. Et vous remarquerez qu'on arrive à un montant de subvention assez élevé. On est proche des 80 %. À mon avis, on sera supérieur à 70 % puisqu'on a un engagement de nos partenaires. On les a rencontrés plusieurs fois et on les rencontre à nouveau demain après-midi.

Voilà la présentation de ce stade, très synthétique. S'il y a des questions, on essaiera d'y répondre.

Mme C. BARTHELET.- Ca fait partie du Projet de territoire ?

M. ORY.- Tout à fait. Oui, ça sera le Projet de territoire. Et ça, ça rejoint la politique outdoor de Grand Besançon Métropole ; ça la conforte.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il manque dans ce budget le prix du foncier qui est mis à disposition pour cet équipement.

M. ORY.- Par la Ville, non ? Par la Ville ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois bien.

Merci pour cette présentation d'un beau projet.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve la déclaration d'intérêt communautaire de la création d'un stade VTT sur la commune de Besançon,**
- **valide le principe du projet,**
- **approuve la maîtrise d'ouvrage par GBM pour la réalisation de ce nouvel équipement.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 35 sur le prix et la qualité des services publics. Christophe.

M. LIME.- Simplement, on vous a donné le document à l'entrée pour ceux qui le souhaitent, je peux répondre aux différentes interrogations. Je pense que c'était un peu aussi le moment, puisque pendant l'été, on vous a envoyé un document qui refaisait un peu le point depuis le 1^{er} janvier 2018, qui était le niveau de transfert de compétences qu'on avait voté, j'allais dire presque à l'unanimité ici, il me semble que c'était même à l'unanimité, pour dire qu'on avait tenu l'ensemble de nos engagements. Je pense que c'est important de temps en temps de dire où on était, où l'on va, et savoir si on a tenu nos engagements puisque nous sommes à la veille du tarif unique de l'eau et de l'assainissement sur Grand Besançon Métropole. Ça a été exposé hier soir, et je pense que c'est un élément de cohésion et de cohérence à l'intérieur de Grand Besançon Métropole.

L'idée, c'est qu'on a tenu nos engagements en termes d'évolution de tarifs, puisque c'était des engagements par rapport à l'inflation, et qu'aujourd'hui on est toujours entre 20 et 25 % de moins de la facture globale par rapport à une tarification classique au niveau national ; que les engagements sur l'investissement non seulement ont été réalisés, mais ont été dépassés puisqu'on s'était engagé pour avoir 13 millions d'investissement, eau et assainissement, on a fait en moyenne 18 M€ d'investissement sur l'ensemble de la période par année et avec une baisse de l'endettement. C'est-à-dire qu'on n'a pas joué sur l'endettement pour payer ces investissements. L'endettement de l'eau et de l'assainissement a diminué, tout particulièrement sur l'assainissement puisqu'il y avait eu un transfert, bien entendu, c'était normal, des emprunts qui avaient été réalisés par les structures extérieures à la Ville de Besançon.

Je voulais remercier aussi Denis JACQUIN et Frank LAIDIÉ qui m'ont accompagné dans cette longue expérience. Je pense qu'on a travaillé d'une façon collective. Remercier aussi les services. Ça a été dit tout à l'heure. Je pense qu'il faut aussi féliciter parce que les deux, trois premières années, je peux vous assurer que ça n'a pas été simple de passer à une seule collectivité. On avait l'habitude d'être en ville, d'aller dans vos villages. Ce n'était pas si simple que ça parce que ce sont des découvertes de structures, ce sont des découvertes de réseau, ce sont des habitudes qui sont différentes. On a essayé de travailler avec vous, je pense qu'on a essayé aussi de respecter les collectivités, parce que ce n'était pas si simple que ça de transférer l'eau et l'assainissement. Pour certains, ça a été quelquefois même un peu douloureux. Je pense que quelques secteurs n'étaient pas obligatoirement enthousiastes lorsqu'on a transféré cette compétence. Et puis je pense, je crois, qu'on l'a marqué dans le document, et le premier Vice-Président m'avait demandé de temporiser un peu par rapport à ça, parce que je pense qu'aujourd'hui, on peut dire qu'aucune collectivité ne regrette ce transfert de compétences. Et ça, c'est une belle réussite entre nous, parce que c'est le travail réalisé d'une façon commune, ensemble. Et je crois qu'il faudra qu'on arrive à travailler, les futurs élus, de savoir comment on continue à associer les communes, les collectivités, pour réaliser des travaux ensemble. Je crois qu'on a essayé de le faire à

l'eau et l'assainissement, et je pense qu'il faudra le pérenniser, peut-être le transformer. On va avoir de nouveaux élus. On a aussi historiquement d'anciens élus, les anciens de l'eau et de l'assainissement qui, pour certains, vont arrêter. Ce lien était important, mais il va falloir recréer du lien avec les collectivités. Je pense que c'est un élément déterminant dans le cadre de la réussite de notre collectivité de faire cohérence. Je crois que ça a été dit hier soir, y compris dans une charte, je le répète, qui est, pour moi, importante, de fonctionnement et qui permet un équilibre à l'intérieur de nos territoires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour ces informations importantes concernant l'eau. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'ensemble des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services eau potable et assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Accord cadre pour l'établissement du Schéma Directeur d'Assainissement Collectif du Système de Port Douvot (Besançon et 28 communes)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 36. Est-ce qu'il y a des questions ?.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise au groupement ARTELIA SAS/SEMERU/AMP/INERA/CARTOLIA.
- approuve la prise en charge du financement de la partie résiduelle de cette opération,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Gestion des eaux pluviales RN57 - Secteur Plateau

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 37.

M. LIME.- Alors, celui-là est important. On a été invité par le Préfet cet été pour discuter de la protection de la RN 57 sur le secteur du Plateau. Le Syndicat du marais de Saône, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, interviennent depuis de nombreuses années sur ce secteur de la RN 57 qui est à la sortie du Trou au Loup qui va jusqu'à Mamirolle – j'ai beaucoup insisté par rapport à Mamirolle, parce que je pense qu'il faut aussi protéger ce secteur-là –, sur le fait de dire que cette route qui avait été construite il y a un certain nombre d'années n'a pas de protection sur les parties extérieures. Ce qui fait que le jour où on aurait un accident, on peut avoir des déversements, tout particulièrement sur le marais de Saône, qui est un élément extrêmement fragile, et qui est une des principales alimentations de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole.

On a été invité à une réunion et le Préfet nous a annoncé qu'il y avait un certain nombre de financements qui étaient au niveau national et que notre dossier, qui avait été présenté depuis de nombreuses années, était susceptible d'avoir un certain nombre de financements. Il y a trois tranches qui sont prévues sur cette période-là. Le Préfet nous a indiqué que les deux premières tranches étaient susceptibles de pouvoir être financées à une condition, celle d'aller très, très vite, c'est-à-dire qu'il fallait donner une réponse assez rapide, que ça soit de notre part ou du Département – j'y reviendrai – pour financer une partie de cet investissement.

Quand Gabriel BAULIEU a posé la question de savoir combien il fallait financer derrière parce qu'on s'attendait à ce que, une nouvelle fois, les collectivités payent d'une façon importante, les services de l'État nous ont répondu que c'était subventionné à 90 %. Quand on va à la préfecture, qu'on nous annonce des subventions à 90 %, c'est assez étonnant.

Donc, il nous a dit de prendre des positions assez rapides, et le premier Vice-Président a proposé au Département de couper la poire en deux (la moitié est payée par le Département, la moitié est payée par Grand Besançon Métropole). On a eu une consultation du Bureau pendant l'été pour donner un accord de principe, mais bien entendu, c'est vous qui donnerez l'accord définitif ce soir, puis c'est le Conseil Communautaire qui tranche.

Donc, on a avancé par rapport à ça. La seule chose, c'est que le Département passera par le Syndicat du marais de Saône pour faire cette subvention. On a eu un samedi une réunion syndicale, il y a quelques jours, où le Département nous a annoncé ça. On a attiré l'attention sur deux éléments : c'est sur le fait de faire attention que s'il y a des dépassements, ça peut arriver sur un certain nombre de travaux que la subvention qui va être versée par le Département soit adaptée à l'intégralité de la somme à verser.

La deuxième chose, c'est qu'on souhaitait – et ça a été une des remarques de Daniel HUOT, maire de Mamirolle – que la troisième portion qui amène la route jusqu'à vers Mamirolle, qui doit être aussi protégée, puisque c'est là aussi des alimentations de la source d'Arcier (il ne fallait pas l'oublier), et que l'objectif c'est qu'à terme, si de nouveau il devait y avoir des financements, le Département devait payer l'intégralité des versements, et que ce ne soit pas le Syndicat qui, au travers de ces contributions, paye.

L'autre point de réserve que j'ai pu émettre, c'est de considérer qu'un des syndicats qui s'occupe normalement de protection de l'environnement participe à, je l'ai dit l'autre soir, à la protection routière, et c'est la première fois que ça se fait. Vous savez, quand on fait quelque chose la première fois, l'État a plutôt tendance à s'en souvenir. La crainte que l'on peut avoir, c'est que sur d'autres secteurs, du côté du Val-de-l'Ognon, on a d'autres syndicats qui sont des EPAGE (Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) sur le fait de créer un précédent et que, régulièrement, je dirais, l'État vienne nous demander un certain nombre de subventions.

Ça a été voté l'autre soir à l'unanimité, et je tenais à dire que c'est vraiment une belle opération parce qu'à terme on va protéger le marais de Saône et je pense que c'est un élément vital, tout particulièrement sur la protection de ce milieu qui est un milieu humide, et tout particulièrement sur notre alimentation. On sait très bien que cette ressource d'Arcier, vous l'avez vu dernièrement dans l'actualité, est une ressource fragile, sur laquelle on a un grand périmètre, on a beaucoup d'activités, et ces activités amènent un certain nombre de pollutions sur lesquelles on peut avoir des surveillances accrues. C'est une des ressources que l'on surveille le plus en termes de qualité d'eau distribuée. Cet élément-là est un élément important, et je tenais à souligner la réactivité rapide du Bureau pour donner un accord de principe, et les travaux devraient être entrepris assez rapidement.

Mme LA PRÉSIDENTE. - Merci pour cette présentation complète. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le principe d'une participation à hauteur de 5% du projet de gestion des eaux de ruissellement de la RN57 dans une limite de 410 000 € et sous réserve d'une participation à la même hauteur du Conseil Départemental du Doubs,**
- **sollicite la possibilité, dans le cadre de ces travaux, d'étudier l'opportunité de mettre en place une conduite d'assainissement entre le secteur ZI de Saône et le réseau présent dans le tunnel ferroviaire.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38. Avenant n°14 au contrat pour l'exploitation par affermage du Service Public de Distribution d'Eau Potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue (SIEHL), la Société de distribution Gaz et Eaux et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 38, est-ce qu'il y a des éléments à apporter ? Sinon, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- vote le projet d'avenant n°14 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°14 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable entre le Syndicat mixte des Eaux de la Haute Loue, la Société de distribution Gaz et Eaux et GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. CSP Camping Besançon-Chalezeule - ONLY CAMP / Rapport annuel 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, il est question de prendre acte concernant le camping Besançon-Chalezeule ONLY CAMP. Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 présenté par ONLY CAMP, relatif à l'exploitation du Camping d'intérêt communautaire Besançon-Chalezeule, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

40. CSP Pépinières de Palente et de TEMIS, rapport d'activité BGE 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant prendre acte aussi de la CSP Pépinières de Palente et de Temis. Rapport d'activité BGE.

M. BODIN.- Quelques mots rapides. Tout à l'heure, je vous parlais de la création ou de la requalification des zones d'activités économiques, mais avant il y a tous les dispositifs liés à la création des entreprises, et puis derrière la création, il y a tout ce qui est lié à l'incubation, les pépinières, les hôtels d'entreprises. Et là, c'est un bilan rapide des deux pépinières et hôtels d'entreprises qu'on a sur Besançon, à la fois sur Temis Innovation et sur la pépinière de Palente.

Donc, les années 2024 ont plutôt été bonnes malgré le contexte économique plutôt complexe.

- Sur Temis Innovation, il y a un taux de remplissage de 98 %, sur la pépinière de Palente de 91 %.
- Temis Innovation représente 13 entreprises et 185 emplois. Palente, 20 entreprises, 44 emplois.
- Si on fait le bilan depuis 2010, au total, il y a 94 entreprises qui seront passées par ces deux pépinières :
 - 48 qui, au final, sont sorties du dispositif et ont vraiment été créées sur GBM,
 - 10 qui ont été créées, mais qui ont été créées hors du territoire de GBM,
 - 36 qui, malheureusement, ont disparu.

Plus d'une entreprise sur deux est passée par ces deux lieux, au final, a été créée et a été localisée définitivement sur GBM.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2024 présenté par BGE Franche-Comté relatif à l'exploitation des pépinières et de l'hôtel d'entreprises de Palente et de TEMIS Innovation, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

41. Contrat de concession de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation Avenant au Contrat

Mme Julie CHETTOUH (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- 41. Là, cette fois, c'est la pépinière d'entreprises concernant le contrat de concession, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 au contrat de CSP pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation,
- autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°1 du contrat de CSP avec BGE Franche-Comté.
-

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

42. Déclaration de projet relative au projet d'aménagement de la base de loisirs d'Osselle Routelle

Mme LA PRÉSIDENTE.- La déclaration de projet relative au projet d'aménagement de la base de loisirs d'Osselle Routelle. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté déclare le projet de rénovation et d'extension de la base de loisirs d'Osselle d'intérêt général.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Schéma Territorial Enseignement supérieur, Vie étudiante, Recherche et Innovation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le dossier 43. Là, c'est le Schéma Territorial Enseignement Supérieur, Vie étudiante, Recherche et Innovation. Benoît VUILLEMIN.

M. VUILLEMIN.- Merci, Madame la Présidente. Très, très rapide. Vous le savez, Grand Besançon Métropole a énormément investi dans l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la vie étudiante. D'ailleurs, c'est un sujet qui a fait largement consensus. Je tiens à remercier d'ailleurs la Présidente de la confiance qu'elle m'a accordée en début de mandature pour porter l'un des plus gros projets qui n'étaient pas en plus naturellement le mien, mais qui était la requalification du campus. Je l'ai fait avec mon collègue Sébastien COUDRY qui partagera avec moi la présentation de ce schéma.

Je rappelle que nous avons investi pendant le mandat près de 14 M€ sur l'enseignement supérieur et la recherche et que le résultat est là. Ce travail collaboratif, cette bonne entente que nous avons eue sur un dossier, l'enseignement supérieur, qui fait consensus, puisque nous sommes passés de la 21^e place des villes étudiantes à la deuxième place des villes étudiantes. Et je pense que, réellement, c'est le fruit du travail des collectivités territoriales, en tous les cas de notre collectivité territoriale. C'est d'ailleurs ce qui engendre un peu ce schéma territorial puisqu'au niveau national les communautés urbaines ont pris la compétence de l'enseignement supérieur, de la recherche. Or, c'était quelque chose de plutôt dédié à la Région, avec les SRESRI (Schéma régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation).

Vous le savez, la disparition de la COMUE et de l'UBFC, et la création de l'Université Marie et Louis Pasteur, dans un environnement, il faut le dire, un peu concurrentiel des universités, nous a fait prendre position de dire que nous ne pouvons pas nous appuyer que sur le schéma régional. Nos

collègues de Dijon avaient leur schéma territorial, universitaire, et nous avons fait le choix, avec la Présidente, de proposer un schéma territorial qui va même un petit peu au-delà de Grand Besançon Métropole puisque, bien évidemment, nous allons créer tout un tas de liens, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante, qui va d'ailleurs se caler avec le schéma territorial de la vie étudiante du CROUS qui nous a été présenté tout à l'heure par sa directrice, et bien évidemment avec le schéma aussi régional.

Mais ça va bien positionner notre territoire comme un territoire extrêmement attractif de vie étudiante. Ça va encore plus valoriser ce campus parc ouvert sur la ville. Aujourd'hui, Grand Besançon Métropole, c'est 25 000 étudiants. Donc, c'est une grande partie de notre population, et c'est aussi un poids économique majeur pour notre territoire. Ça fait connaître notre territoire à l'international. Et j'invite d'ailleurs tous ceux qui n'y sont pas encore allés, à visiter les travaux que nous avons faits sur le campus. Dernièrement nous avons inauguré ensemble le BIOME, les grandes serres, qui sont très impressionnantes. Et vraiment, on peut se féliciter de ce travail.

Il y a un historique et une méthode, mais vous le savez, et ceux qui étaient là d'ailleurs dans l'ancienne mandature le savent, ce schéma a déjà été pris en compte depuis de nombreuses années, et celui que nous allons valider et voter ce soir est prévu pour aller jusqu'en 2030, jusqu'à la mandature d'après.

Les principes-cadres, vous le voyez, ça va être bien évidemment :

- Faire système, comme je vous le disais, autour du schéma régional de l'ESRI (Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) pour consolider et renforcer tous nos atouts et au bénéfice de l'ensemble de notre territoire ;
- Après, ce sera mutualiser les moyens et les compétences pour construire des stratégies et des actions partagées avec nos grandes écoles d'ingénieurs, avec l'Université ;
- Maximiser les effets levier et l'intervention de Grand Besançon Métropole pour conserver une capacité d'action dans un contexte de budget contraint ;
- Travailler pour favoriser les initiatives avec les acteurs d'un bon niveau d'action ;
- Constituer bien évidemment une gouvernance sous nos grands COPIL. On travaille d'ailleurs sur différents schémas de COPIL aussi puisque, à l'initiative de la Présidente, avait été créé Synergie Campus. Et puis là, on réfléchit même à peut-être un Synergie Santé qui pourrait tout à fait s'inscrire aussi dans notre schéma d'enseignement supérieur et de recherche territorial.

Voilà les 4 axes stratégiques qui tournent toujours autour de Besançon Ville-Campus, c'est l'attractivité, la créativité innovante et la compétitivité, collective et prospective. Et puis bien évidemment les étudiants sont une part très importante de notre territoire. J'en terminerai peut-être là pour laisser la parole à Sébastien qui reprend un peu le relais sur la vie étudiante.

M. COUDRY. - Bonsoir. Alors pour consolider nos orientations stratégiques en matière de vie étudiante pour un public, une population qui représente un habitant sur cinq à Besançon et un sur sept dans le Grand Besançon, on s'est engagé dans cette démarche de schéma.

Des orientations stratégiques sur nos compétences propres comme la mobilité, le logement, l'intégration sur le territoire, mais aussi sur l'ensemble des thématiques qui concernent les étudiants, avec nos partenaires, tels que l'Université, le CROUS, comme on l'a vu ce soir, et puis la Région notamment.

Pour le volet vie étudiante, 4 axes.

- Le premier : le fait de soutenir les conditions d'accueil et d'intégration propices à la réussite des étudiants ;
- Le deuxième : améliorer les conditions matérielles de la vie étudiante, notamment sur le logement, sur la restauration, sur les mobilités ;
- Le troisième axe : améliorer la santé et le bien-être, et lutter contre toute forme de précarité. Donc, la santé, la santé mentale, ça a été évoqué aussi ce soir et puis la précarité alimentaire. D'ailleurs, à ce titre, on a vu exploser, et s'est révélé la précarité lors de la période Covid malheureuse de 2020 à 2022. Et puis, on a encouragé des dispositifs, notamment financer le lieu de vie étudiant qui a été présenté aussi ce soir, dans lequel on a une épicerie sociale et solidaire l'AGORAé, et puis également une ressourcerie.
- Enfin l'axe 4 : piloter la concertation avec les acteurs, avec nos différentes instances, notamment Synergie Campus afin de compiler des données statistiques et également d'identifier des actions communes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je vais faire une petite annonce parce qu'il est vrai qu'il y a quelque temps nous avons appris que nous avons obtenu – vous vous rappelez que nous avons obtenu l'Equerre pour l'ensemble du travail urbanistique qui a été fait sur ce secteur – et nous avons aussi le Prix d'Architectures 10 + 1, qui est le prix national de la critique architecturale, qui est le seul prix en France pour lequel les réalisations sont visitées par les membres du jury. Et cette année, ils ont effectué plus d'une centaine de visites et parcouru à eux tous 62 953 km dans toute la France, en train, à vélo et en voiture, en bus, mais pas à cheval, je tiens à le dire.

Tout ça pour dire que nous avons reçu pour la réalisation du BIOME ce prix, puisque nous sommes justement dans ces dix, le prix de critique architecturale, et on en est très fier. On voit que c'est un campus qui cumule les prix et les reconnaissances et la qualité du travail qui a été fait. C'est important de se dire combien nos investissements sont précieux.

M. VUILLEMIN.- Merci pour cette belle annonce. On peut tous en être très fiers et je voulais associer au travail que nous avons fait l'ensemble des services. Alors bien évidemment, en premier lieu, ceux de l'enseignement supérieur, de la recherche, Yaël KOUZMINE et Charline BROCHET. Mais c'est là aussi où on voit sur un dossier comme le Campus, toutes les compétences que nous avons à l'intérieur de nos services, la direction Architecture et Bâtiments, Grands Travaux, l'Urbanisme et autres. Parce que, en réalité, on a énormément travaillé entre services et entre nous pour un résultat qui, on le voit, est primé, et c'est le fruit de nombreuses compétences que nous avons au sein de notre Communauté Urbaine. Je voudrais associer à ces bons prix, mais à la qualité aussi du résultat, l'ensemble de nos collaborateurs qui travaillent pour Grand Besançon Métropole et qui ont travaillé sur ce dossier particulièrement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu as raison. Et d'ailleurs au dernier COPIL, tout le monde disait que ça avait été formidable de travailler ensemble et de mieux se connaître, et d'envisager l'avenir vraiment en collectif et main dans la main. C'est vraiment un atout majeur d'avoir pu faire ce travail public-public. Merci à tous.

Je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté vote le Schéma Territorial Enseignement supérieur, Vie étudiante, Recherche et Innovation de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

44. Modernisation des infrastructures de stockage et serveurs : fournitures et prestations associées - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Maintenant, le rapport n° 44 qui est, lui, sur le stockage et serveurs, le numérique. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer l'accord-cadre avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

45. Actions recherche et innovation - Soutien au programme "Innovation - Attractivité - Microtechniques" année 2025 porté par le Pôle des Microtechniques

Mme Frédérique BAEHR (2) et MM. Sébastien COUDRY (1) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 45. "Innovation - Attractivité - Microtechniques" – Le Pôle des Microtechniques justement, est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Vote le programme « Innovation – Attractivité – Microtechniques » au titre de l'année 2025,**
- **Vote le soutien de Grand Besançon Métropole au Pôle des Microtechniques, à hauteur de 65 000 €, sous forme de subvention, pour mettre en œuvre le programme,**
- **Autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

46. Ajustement du règlement des aides à la rénovation de l'habitat privé

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 46 concernant l'ajustement du règlement des aides à la rénovation de l'habitat privé. On est très heureux aussi d'avoir augmenté largement notre intervention dans le domaine de la rénovation de l'habitat privé qui est important puisqu'on sait combien nous sommes à côté de nos bailleurs sociaux, mais aussi à côté de l'habitat privé.

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modifications du programme d'aide à la rénovation énergétique du parc privé porté par Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Avenants aux conventions de gestion en flux de réservations de logements locatifs sociaux

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1) et Carine MICHEL (1) et MM. Florent BAILLY (2), René BLAISON (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 47, concernant la gestion en flux de réservations de logements locatifs sociaux, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les avenants aux conventions de réservations entre GBM et chacun des bailleurs du territoire,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer lesdits avenants.**

apport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 13

48. Prorogation d'une année du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant là encore la prorogation d'une année du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la prorogation d'une année supplémentaire du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Demande d'augmentation de la subvention Néolia pour la réalisation d'un PLAI adapté gens du voyage à Franois

Mme LA PRÉSIDENTE.- 49, concernant la demande d'augmentation de la subvention Néolia pour la réalisation d'un PLAI adapté gens du voyage à Franois. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue une subvention de 20 000 € supplémentaire à la subvention exceptionnelle de Néolia pour permettre la réalisation de ce PLAI adapté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

50. Concession de service public-réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal-société Celsius-rapport 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le rapport n° 50, c'est de prendre acte de la concession pour le chauffage urbain de Planoise et des Hauts de Chazal. C'est Celsius. C'est la fin d'une aventure. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2024 par la société CELSIUS, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société.

51. Concession de service public-Distribution de chaleur sur la commune de Novillars-SPL Territoire 25-Rapport 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant là encore la concession cette fois à Novillars. Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport 2024 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars par la société Territoire 25 dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

52. Concession de service public-Distribution de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole-GRDF-Rapport 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cette fois, c'est la concession concernant GRDF. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Grand Besançon Métropole confié par délégation de service public à la société GRDF.

53. Concession de service public-Distribution de gaz sur les communes de Thoraïse et de Boussières-GRDF-Rapport 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant la concession gaz sur Thoraïse et Boussières. Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 relatif à l'exploitation du réseau de distribution de gaz de Thoraïse Boussières en 2024 par la société GRDF dans le cadre de la délégation de service public confiée par Grand Besançon Métropole.

54. Renouvellement des annexes n°8 et n°10 du contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là c'est cette fois sur le territoire de Grand Besançon Métropole, concession pour le gaz, là encore. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les nouvelles annexes n°8 et n°10, respectivement relatives aux Plans Pluriannuels d'investissement et à la transition écologique et énergétique, du contrat de concession pour le réseau public de distribution de gaz,**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Partenariat avec la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE

MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Christophe LIME (2) et Anthony NAPPEZ (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le partenariat avec la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve les deux conventions de partenariat avec la FNCCR jointes en annexe,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

56. Contrat de concession de service public- Crématorium de Besançon – Groupe OGF - Rapport annuel 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 56, prendre acte de la concession OGF. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 présenté par OGF, relatif à l'exploitation du Crématorium de Besançon, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

57. Contrat de concession de service public- Crématorium d'Avanne Aveney – Groupe OGF - Année 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 57. Prendre acte, là encore, OGF pour Avanne-Aveney. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2024 présenté par OGF, relatif à l'exploitation du Crématorium d'Avanne-Aveney, dans le cadre de la concession de service public confiée par Grand Besançon Métropole à cet organisme.

58. Crématoriums – Restructuration prochaine du groupe OGF

Mme LA PRÉSIDENTE.- Les crématoriums. Le 58. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Prend acte de cette restructuration de notre délégataire,**
- **Autorise madame la Présidente à signer les avenants joints.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

59. Fonds "Climat" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Noironte

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant le Fonds "Climat". L'attribution d'un fonds de concours à la commune de Noironte. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue un fonds de concours de 91 388 € à la commune de Noironte, répartis comme suit :**
 - o **60 000 € pour la rénovation énergétique du bâtiment, dans le cadre de l'axe 3,**
 - o **31 388 € pour l'installation d'une chaufferie bois, au titre de l'axe 4.**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

60. Partenariat avec le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2025

Mmes Catherine BARTHELET (1), Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLIOLO (2) et MM. Anthony POULIN (2) et Franck RACLOT (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le rapport n° 60 concernant le Conservatoire botanique, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail et de financement 2025,
- attribue une subvention de 30 000 € au Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés, au titre du programme de travail 2025,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel 2025 annexé au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

61. Projets inscrits dans le PCAET - Attribution d'une subvention au titre du Fonds Vert

Mme LA PRÉSIDENTE.- Concernant les projets inscrits dans le PCAET, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

Nous avons tous observé que nous avons eu un Conseil serein, avec les bonnes questions et le respect qu'il se doit dans notre Assemblée. Je ne sais pas pourquoi, mais sans doute quelqu'un me donnera la réponse. Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant à solliciter une subvention de 371 885 € auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, et à signer les éventuelles conventions correspondantes à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Aurélien LAROPPE
Vice-Président

Anne VIGNOT
Maire de Besançon